

Formation URBANISME, ÉQUIPEMENT, LOGEMENT

Réunion du 30 mai 2005

Compte rendu de l'examen des avant-projets
de programmes statistiques 2006

PROJET D'AVIS.....	2
LISTE DES SERVICES PRODUCTEURS.....	3
COMPTE RENDU DE LA REUNION.....	4
DOCUMENTS PREPARATOIRES.....	30
AVIS D'OPPORTUNITE.....	31
TABLE DES SIGLES.....	41

PROJET D'AVIS

proposé par la formation Urbanisme, équipement, logement le 30 mai 2005

1. Le Conseil souhaite vivement que le ministère de l'équipement puisse préserver et consolider son dispositif de **suivi statistique de la construction neuve** à partir de la source administrative issue des formalités d'autorisation de construire. Il réaffirme l'importance des informations permettant de caractériser le projet de construction : type d'ouvrage, taille en termes de surface et de nombre de logements dans le cas du résidentiel, destination des locaux non résidentiels, catégorie de maître d'ouvrage. Ces données sont en effet essentielles pour l'aide à la décision et pour l'évaluation des politiques publiques.
2. Sur l'échéance 2007 de **la révision des nomenclatures**, le Conseil note avec satisfaction que certaines des propositions françaises relatives au secteur du bâtiment et des travaux publics devraient être reprises au niveau européen, ce qui permettra de progresser vers une meilleure comparabilité internationale. Si toutes ces propositions ne pouvaient être retenues, il souhaite que la version française de la nomenclature d'activités ait le niveau de détail suffisant pour pouvoir en tenir compte.
3. Le Conseil encourage l'Insee et le ministère de l'équipement à poursuivre leurs travaux pour une rénovation en profondeur de la méthodologie de **l'indice du coût de la construction**. Il souhaite être tenu informé des avancées sur le nouveau traitement du champ de la maison individuelle.
4. Le Conseil encourage le développement des outils statistiques pour la **connaissance des marchés locaux de l'habitat ou pour l'évaluation des besoins en logement**. Il souligne l'intérêt d'une meilleure prise en compte de la dimension locale de l'information notamment sur le parc de logement, la diversité de l'offre, la relation entre l'offre et la demande et la mixité sociale. Par ailleurs, le Conseil souhaite qu'une réflexion soit menée sur l'articulation des différents maillages infra-communaux dans les sources statistiques sur le logement.
5. Le Conseil souhaite que les grandes **enquêtes thématiques** (utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication, innovation, etc.) prennent en compte les spécificités du secteur de la **construction**.
6. Le Conseil encourage le ministère de l'équipement à poursuivre ses efforts pour construire un système d'information cohérent et complémentaire sur le **parc locatif social**. Des progrès sont attendus en 2006 pour une meilleure localisation du parc et un allègement à terme de la charge d'enquête pour les organismes.
7. Le Conseil rappelle qu'il accorde une grande importance au projet de **suivi finement localisé des marchés immobiliers**. Il souhaite que les conditions de mise à disposition des bases de données constituées à partir des actes notariés soient étudiées avec l'administration fiscale afin d'améliorer les statistiques localisées au moindre coût.

LISTE DES SERVICES PRODUCTEURS

ayant présenté un programme statistique à la formation Urbanisme, équipement, logement réunie le 30 mai 2005.

Insee

- Département des prix à la consommation, des ressources et des conditions de vie des ménages
 - . Division logement
- Département de la conjoncture
 - . Division des enquêtes de conjoncture
- Département de l'industrie et de l'agriculture

MINISTERE DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES, DU COMMERCE, DE L'ARTISANAT, DES PROFESSIONS LIBERALES ET DE LA CONSOMMATION

Direction du commerce, de l'artisanat, des services et des professions libérales (DCASPL)

- Sous direction des études, des statistiques et des relations avec les organisations professionnelles

MINISTERE DE L'EQUIPEMENT, DES TRANSPORTS, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE, DU TOURISME ET DE LA MER

Direction des affaires économiques et internationales, Service économique et statistique

- Sous-direction de l'observation statistique de la construction

Direction générale de l'urbanisme, de l'habitat et de la construction (DGUHC)

COMpte Rendu de la Réunion de la
Formation Urbanisme, Equipement, Logement
- 30 mai 2005 -

Président : Mme Frédérique RASTOLL

Rapporteur : Michel BARGE, chargé de la sous-direction de l'observation statistique de la construction au Service économique et statistique (SES) du ministère de l'Equipement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

I- Introduction (Mme Frédérique RASTOLL).....	6
II - Suivi des avis donnés sur le programme 2005 et du moyen terme (Michel BARGE)	6
III - Examen des avant-projets de programmes statistiques pour 2006	9
1. Exposé synthétique (Michel BARGE)	
2. Débat	
IV - Examen des projets d'enquête pour avis d'opportunité	10
• Liées à des règlements européens* :	
- Enquête Innovation CIS4 (Guy ENJALBERT, SES)	
- Enquête COI-TIC (Jean LIENHARDT, Insee)	
• Autres :	
- Enquête sur les investissements en BTP des collectivités locales (Catherine GILLES)	
- Enquête sur le prix des terrains à bâtir (Catherine GILLES)	
- EAE construction (Guy ENJALBERT)	
V - Point d'information sur la révision des nomenclatures (Thierry LACROIX)	18
VI - Les outils statistiques pour l'évaluation des besoins en logements	20
• Besoins en logement et analyse des marchés de l'habitat : exigences légales et nouvelles approches statistiques (Marie-Claire GRIMA)	
• Les évaluations prospectives nationales des ménages (Alain JACQUOT)	
• Besoins en logement et marchés de l'habitat : les analyses locales (Benoît FILIPPI)	
• Débat introduit par Jacques BANDERIER (DDE du Nord)	
VII - Projet d'avis de la formation	

LISTE DES PARTICIPANTS

Marlène BAHU	Insee DESE
Jacques BANDERIER	DDE LILLE
Michel BARGE	SES
Laurence BLOCH	Insee DSE
Bernard BOULENGIER	SFIC
Jean-Claude BOURQUIN	UFC QUE CHOISIR
Chantal CASES	DREES
Marie-Christine CHAMBET-ROSSET	Cnis
Raoul DEPOUTOT	Insee DSE
Maryse DUCOURNAU	Cnis
Guy ENJALBERT	SES
Benoit FILIPPI	OLAP
Catherine GILLES	SES
Marie-Claire GRIMA	DGUHC
Ngoc-Duong HUYNH	DCASPL
Alain JACQUOT	Insee DSDS
Bernard LACHARME	HAUT COMITE POUR LE LOGEMENT DES PERSONNES DEFAVORISEES
Thierry LACROIX	Insee DCSRI
Jean LIENHARDT	Insee DSE
Bénédicte MACRAKIS	Insee DR NORD-PAS-DE-CALAIS
Juliette MANGIN	IAAT
Valérie MEURILLON	AFTPR
Brigitte OUVRE	Cnis
Claire PLATEAU	SES
Valérie PONSARD	CAPEB
Geneviève PRANDI	OLAP
Jean-Pierre PUIG	Cnis
Emmanuel RAOUL	SES
Frédérique RASTOLL	PRÉSIDENTE DE LA FORMATION
Vincent THOLLON-POMMEROL	Insee DSE
Nathalie WEISS	CSTB

Absents excusés

Jean-Philippe DAMAIS	PROFESSEUR
Carla SAGLIETTI	Cnis

I . Introduction

Frédérique RASTOLL, Président

Bonjour à tous. Nous nous retrouvons tous les ans pour cette réunion de la formation « urbanisme, équipement, logement ». Bienvenue à tous ceux que je n'ai pas rencontrés l'année dernière. Nous allons faire le point sur les travaux statistiques inscrits dans le programme 2005 et le moyen terme 2004-2008. Nous aurons aussi l'occasion d'examiner les avant-projets de programmes statistiques pour 2006. Les projets d'enquêtes nous seront également présentés pour avis d'opportunité. Je vous demanderai, à chaque fois que vous prendrez la parole, de vous présenter ainsi que le service ou l'organisme que vous représentez, afin que les nouveaux arrivants puissent rapidement connaître chaque membre de la formation. Thierry Lacroix nous proposera un point d'information sur la révision des nomenclatures. Nous passerons ensuite au thème que nous avons choisi de discuter aujourd'hui : les outils statistiques utilisés pour l'évaluation des besoins en logements. Marie-Pierre Grima, Alain Jacquot, Benoît Filippi et Claire Plateau nous aideront dans cette réflexion. Le débat sera introduit par Monsieur Banderier, de la Direction départementale de l'équipement du Nord. Nous terminerons la réunion avec l'avis de la formation. Notre premier guide sera Monsieur Barge, qui va nous présenter d'abord le suivi des avis sur le programme de 2005 et le moyen terme.

II . Suivi des avis donnés sur le programme 2005 et le moyen terme

Monsieur BARGE, Rapporteur de séance, Chargé de la sous-direction de l'observation statistique de la construction au Ministère de l'Équipement.

Merci, Madame la Présidente. J'aborderai tout d'abord les avis émis sur le programme 2005 et reviendrai par la suite sur les avis donnés sur le programme moyen terme 2004-2008.

Programme 2005

1^{er} Avis :

Dans son premier avis sur le programme 2005, le Conseil souhaitait que, pour répondre aux objectifs d'évaluation de la loi d'orientation et de programmation pour la ville, l'appartenance à une zone urbaine sensible (ZUS) soit une variable retenue pour l'établissement des statistiques localisées sur le logement, qu'elles soient d'origine administrative ou d'enquête. Depuis notre réunion de l'année dernière, des avancées ont été faites dans ce sens. Tout d'abord, le SES, Service Statistique de l'Équipement et l'Insee ont signé une convention par laquelle l'Insee prend en charge l'ilotage de notre enquête annuelle sur le parc locatif social. Cette géolocalisation permettra ensuite de coder l'appartenance à une ZUS. Ce travail sera complexe mais ses conditions de réalisation sont maintenant posées. Parallèlement, le fichier FILOCOM, qui rassemble des sources administratives d'origine fiscale et fournit des informations tant sur les occupants que sur les logements, fait l'objet d'un partenariat entre la DGI, le SES et la délégation interministérielle à la ville (DIV). Ce travail commun a pour objectif d'analyser les ZUS en utilisant la section cadastrale, donnée présente dans le fichier FILOCOM. Bien entendu, cette approche est beaucoup moins précise que ne le permettrait l'utilisation de la parcelle cadastrale, mais elle n'en constitue pas moins une avancée. Dernière source évoquée l'an dernier et présentée pour avis d'opportunité, l'enquête nationale logement, dont la phase de collecte aura lieu en 2006, comporte une extension d'échantillon de façon à produire des résultats représentatifs pour les ZUS. Voilà résumés les points positifs concernant ce premier avis.

2° avis :

Dans son deuxième avis, le Conseil soulignait l'intérêt qu'il porte à la prochaine enquête nationale logement. Celle-ci est un instrument indispensable de connaissance détaillée du logement et des conditions de vie des ménages. Il notait avec satisfaction les orientations prises afin de mieux identifier les bénéficiaires des politiques de logement, et d'apporter des informations utiles aux problématiques de développement durable. J'ai déjà évoqué l'extension d'échantillon dans les ZUS. D'autres extensions permettront d'obtenir des résultats plus pertinents sur un échantillon complémentaire de bénéficiaires des dispositifs d'amortissements fiscaux, Périissol, Besson et Robien, ainsi que de bénéficiaires de dispositifs de type « prêt à 0 % ». Par ailleurs, on a introduit dans le questionnaire des informations permettant de mieux cerner le type d'équipement en énergie, notamment renouvelable, et l'adaptation des logements aux personnes handicapées et âgées.

3° avis :

Le troisième avis 2005 rejoignait le quatrième avis formulé sur le programme à moyen terme. Cet avis portait sur le suivi statistique de la construction neuve. Au printemps 2004, des inquiétudes apparaissaient dans ce domaine pour deux raisons. D'une part, le projet de loi sur les libertés et responsabilités locales modifiait le partage du champ entre les services de l'État et les communes. D'autre part, un projet de simplification du formulaire de permis de construire était lancé. Depuis la réunion de l'année dernière, la loi a été promulguée et doit être mise en application à partir du 1er janvier 2006. Elle concernera les communes de plus de 10 000 habitants et les EPCI (Établissement public de coopération intercommunale) de plus de 20 000 habitants, qui ne bénéficieront plus de la mise à disposition gratuite des services de l'État pour l'instruction. Cela créera de nouvelles sources d'alimentation de la base de données régionale SITADEL, qui rendront le travail plus complexe. D'autre part, depuis la mi-2004, sous le pilotage de la DUSA (Délégation aux Usagers et à la Simplification Administrative), la simplification du permis de construire a abouti pour la maison individuelle. Le travail parallèle sur le formulaire générique a été suspendu par l'annonce de la simplification globale du Code de l'urbanisme, qui doit aboutir avant la fin de l'année à l'allègement de ce formulaire générique. Je proposerai un avis complémentaire sur l'ensemble de ces sujets.

4° avis :

Il était relatif au système d'information sur le parc locatif social. Le conseil reprenait, en le précisant, l'avis n° 7 sur le programme à moyen terme. Ce dernier portait sur la démarche engagée au ministère, en partenariat avec la DGUHC et le SES, pour simplifier le dispositif d'enquête actuel sur les organismes HLM. On visait notamment l'uniformisation et la cohérence de quatre opérations portant sur le parc locatif social. Le projet a été mis en place par la constitution d'un comité de pilotage qui associe utilisateurs et bailleurs sociaux. Une étude préalable a été conduite en 2004. On étudie à présent plusieurs scénarios : du plus modeste qui consisterait à harmoniser les concepts, au plus ambitieux qui créerait un véritable répertoire du parc locatif social. Ici aussi, ce projet se heurte à quelques difficultés, notamment en termes de moyens.

5° avis :

Il portait sur les nomenclatures. Pour le secteur de la construction, la négociation internationale se présente de façon satisfaisante. Reste à régler la question du niveau de détail de la version française. Thierry Lacroix reviendra sur ce sujet dans un point de l'ordre du jour.

6° avis :

Relatif aux enquêtes structurelles, il rejoint également l'avis n° 2 du moyen terme, qui encourageait les services statistiques à utiliser les sources administratives d'origine fiscale, afin d'alléger la charge d'enquête pour les entreprises. Cet avis a donné lieu, en particulier, à un projet de rénovation de l'enquête annuelle d'entreprise qui vous sera présenté pour avis d'opportunité par Guy Enjalbert.

7° avis :

Le dernier avis du programme 2005 était relatif à la méthodologie de l'indice du coût de la construction. Depuis la réunion de l'an dernier, le projet a été reconsidéré pour le traitement de la maison individuelle. Une des pistes proposées était de suivre un échantillon de maisons type sur un panel de constructeurs. Cette proposition avait été initialement retenue à la suite d'une mission qui remonte à trois ans. Depuis, l'Insee, en collaboration avec le Ministère de l'Équipement, a exploré une solution alternative : une méthode hédonique pour le traitement de la maison individuelle. Cette stratégie semble prometteuse.

Programme à moyen terme

En évoquant les avis sur le programme 2005, j'ai j'ai déjà traité certains des 'avis émis pour le moyen terme. Restent trois avis à évoquer :

Le troisième avis du moyen terme était relatif à un meilleur suivi du dispositif d'aide à l'investissement locatif. Le Conseil souhaitait que le Ministère de l'Équipement et la Direction Générale des Impôts améliorent leur système d'information. Depuis notre dernière réunion, la DGI a présenté à la commission des comptes du logement un travail conduit sur un échantillon de déclarations d'imposition de revenus fonciers (2044 et 2044 spécial) qui a permis d'obtenir une première évaluation de l'impact de ce dispositif. Ce travail pourrait être reconduit pour une année ultérieure.

Par ailleurs, nous avons présenté au comité du label en décembre dernier un projet de rénovation de notre enquête sur la commercialisation des logements neufs. Nous y avons introduit une question sur la motivation de l'acquéreur, permettant de distinguer l'accession à la propriété de l'investissement locatif. La mise en œuvre de cet ajout sera effective au premier trimestre 2006.

Le cinquième avis était un souhait de suivi finement localisé du marché du logement ancien, à partir de la source administrative constituée par l'acte notarié. Les indices trimestriels, que l'Insee élabore en partenariat avec les notaires, ont donné lieu à des publications régulières et des analyses régionalisées. L'objectif est maintenant de labelliser des indices de prix trimestriels pour les grandes régions. En outre, le ministère de l'équipement poursuit l'objectif de construire un outil statistique à partir de la base nationale de données patrimoniales de la DGI, mais cette base ne constitue pas encore un outil facilement consultable. *A priori*, cette situation devrait évoluer en 2006.

Le sixième avis était quant à lui relatif au suivi du parc de logement. De ce point de vue, des avancées ont été obtenues en mobilisant la source de données sur la construction neuve. Des travaux ont en effet été menés au ministère de l'équipement afin de mieux évaluer la mise en service de logements neufs.

Enfin, notre formation est bien entendu concernée par des points contenus dans l'avis général du Cnis :

- l'utilisation des sources administratives ;
- la révision des nomenclatures ;
- les enquêtes thématiques ;
- la décentralisation et la mise à disposition de l'information pour les collectivités locales.

J'ai déjà eu l'occasion d'évoquer tous ces points. J'ajoute que sur le dernier thème, celui de la décentralisation, nous avons participé à la réunion du 13 mai dernier à Rennes sur la décentralisation et les statistiques. De plus, nous avons mis en ligne, sur notre nouveau site Internet, des données sur la construction neuve au niveau de la commune pour les principales séries sur les 15 dernières années.

Monsieur BOURQUIN, UFC Que Choisir, vice-président du COSLA

Je souhaite revenir sur la simplification du formulaire de permis de construire, pilotée par le COSLA (Conseil d'orientation et de simplification du langage administratif) et la DUSA. N'entraîne-t-elle pas une perte de données pour les services statistiques ? En d'autres termes, y a-t-il eu une collaboration efficace entre les statisticiens et les concepteurs de formulaires ?

Monsieur BARGE

Effectivement la concertation a été très efficace. Concernant par exemple la maison individuelle, le formulaire simplifié proposé par la DUSA préserve bien les variables essentielles pour un suivi statistique pertinent de la construction neuve. Quelques enrichissements non négligeables ont même été apportés, permettant notamment de savoir si le pétitionnaire a signé un contrat de construction de maison individuelle. En revanche, il sera peut-être nécessaire de revoir ce travail, en raison de l'annonce de la réforme du Code de l'urbanisme.

Monsieur RAOUL, SES

L'exercice actuel est de nature tout à fait différente. Première difficulté : la simplification du droit des sols modifie le périmètre même du permis de construire. L'objet mesuré est donc en évolution. La deuxième difficulté consiste à retrouver les variables pertinentes pour tous les utilisateurs d'information statistique dans le formulaire. Le risque est que le formulaire se concentre sur les variables qui permettent l'instruction, en omettant celles qui fournissent des données pour le suivi statistique. Nous travaillons avec la direction générale de l'urbanisme et la DUSA pour tenter d'éviter cet écueil.

III . Examen des avant-projets de programmes statistiques pour 2006

Monsieur BARGE

J'évoquerai successivement les deux principaux centres d'intérêt de notre formation : d'une part le champ logement, habitat, et urbanisme, et d'autre part la statistique d'entreprise.

Logement, habitat, urbanisme

Concernant **le suivi statistique de la construction neuve**, notre objectif pour 2006 est de préserver notre outil statistique dans le contexte que je viens d'évoquer, de décentralisation et de réforme du droit des sols. Il nous faut maintenir la qualité et le taux d'exhaustivité. Je ne reviendrai pas sur l'impact de la décentralisation, qui va conduire à augmenter le nombre de points d'alimentation de nos bases régionales. Une nouvelle version de l'application SITADEL permet, à cet égard, de suivre de manière mensuelle l'alimentation des bases de données par les communes.

En ce qui concerne la simplification du code de l'urbanisme, notre objectif est, comme l'indiquait Emmanuel Raoul, de garantir le maintien de variables qui permettent le suivi statistique et l'analyse des projets de construction, par exemple selon les types d'ouvrages détaillés et la catégorie de maître d'ouvrage. Nous souhaiterions également pouvoir préserver les possibilités d'une analyse précise des projets d'équipements collectifs. La difficulté tient au délai de mise en place de cette réforme. Ce projet fait en effet l'objet d'une ordonnance qui doit être présentée au plus tard le 9 décembre 2005. La mise en place réelle devrait intervenir au 1er janvier 2007 : nous n'aurons donc qu'un an pour adapter nos outils. Le calendrier sera de toute façon très serré et périlleux.

L'autre aspect qui intéresse notre formation est la mise à disposition des résultats obtenus à partir de cette source. Nous poursuivrons le développement de la mise en ligne des données sur le site Internet. Notre objectif est d'enrichir encore cet accès gratuit.

Concernant maintenant **le marché des biens immobiliers**, l'objectif 2006 est de labelliser des indices de prix notaires-Insee trimestriels sur des zones localisées et de grandes régions de province. A l'heure actuelle, ces indices ne distinguent que la région parisienne et la province. S'agissant du suivi du marché du logement neuf, le SES met en place au premier trimestre 2006 une enquête « commercialisation des logements neufs » rénovée. Enfin, un autre projet, qui porte sur le prix des terrains à bâtir, vous sera présenté tout à l'heure pour avis d'opportunité.

S'agissant de **la description de l'habitat existant**, l'enquête nationale logement sera réalisée par l'Insee de mars à novembre pour la phase de collecte et les premiers résultats devraient être disponibles en juillet 2007. Ils pourront ainsi être intégrés lors des travaux de la base 2005 des comptes nationaux.

La division logement de l'Insee a également en projet d'améliorer les séries de parcs de logements.

Enfin concernant l'enquête « loyers et charges », l'Insee envisage des partenariats avec l'Union Sociale pour l'Habitat et d'autres organismes (l'Olap, par exemple) afin d'alléger les coûts de collecte, ces organismes ayant eux-mêmes des opérations de suivi des loyers dans leur domaine de compétence.

Par ailleurs, à partir de FILOCOM, qui rassemble des sources fiscales de description des logements et des occupants, les premières études longitudinales devraient être réalisées sur l'exercice 2003.

Enfin, dans le domaine du **parc locatif social**, l'objectif de mieux coordonner les opérations du Ministère sera poursuivi et devrait se concrétiser en 2006 par des études plus détaillées et des choix de scénarii pour une mise en place espérée en 2007. Cependant le pilotage de l'opération s'avère complexe et se heurte à des difficultés en termes de moyens.

J'évoquerai brièvement le **compte satellite du logement** qui est un outil de synthèse des données sur le logement. Au chapitre des améliorations, on peut citer les premières estimations de loyers en mai sur l'année précédente, ainsi que l'évaluation des dépenses courantes, des aides sur l'année précédente et de l'investissement. Il faut poursuivre ces estimations précoces et développer encore les études de synthèse.

Statistique d'entreprise

Le contexte institutionnel sera bien entendu marqué par **la révision des nomenclatures**, ce point fera l'objet d'un exposé de Thierry Lacroix.

En ce qui concerne **les enquêtes structurelles**, notre projet de rénovation de l'EAE vise à alléger la charge d'enquête pour les entreprises et à améliorer la pertinence des données sectorielles dès l'enquête qui fera l'objet d'une collecte en 2006 sur l'exercice 2005. Ce projet s'inscrit dans le cadre du projet à moyen terme Resane de l'Insee de refonte des statistiques annuelles d'entreprise.

Notre **enquête thématique « entretien et amélioration »** qui a été réalisée récemment va prochainement donner ses résultats. Cela nous permettra de rebaser l'indice de prix « entretien et améliorations » des logements (IPEA). L'objectif est de publier, au premier trimestre 2006, un indice IPEA base 100 au premier trimestre 2005 : nous nous conformerons ainsi aux recommandations européennes de rebasage quinquennal des indices de prix.

La rénovation de **l'indice de coût de la construction** devrait donner lieu à des évolutions concrètes en 2006 concernant la maison individuelle.

Méritent également d'être signalés les travaux du département Industrie et agriculture de l'Insee portant sur les **systèmes d'intermédiaires d'entreprise**, en aval de SUSE, pour l'évaluation de la FBCF.

Enfin l'Insee poursuivra ses démarches qualité concernant **les enquêtes de conjoncture**. La collecte par Internet devrait être étendue. Les entreprises de la construction pourraient bénéficier de cette possibilité.

Madame RASTOLL

Nous passons aux projets d'enquête, qui sont présentés par les services enquêteurs. Seront évoqués tout d'abord les projets d'enquêtes liés à des règlements européens.

IV . Examen des projets d'enquête pour avis d'opportunité

4. 1 Enquêtes liées à des règlements européens

- Enquête CIS4

Monsieur ENJALBERT, SES

Je sou mets à l'avis du Conseil l'opportunité d'une enquête sur l'innovation dans les entreprises. Elle trouve son origine dans un règlement européen qui date d'août 2004, et qui oblige les pays membres à fournir tous les quatre ans un certain nombre de données sur l'innovation. L'enquête porte sur le nombre d'entreprises qui innovent, et sur le chiffre d'affaires généré par ces innovations, en distinguant

celles qui sont entièrement nouvelles, c'est-à-dire non encore introduites par les concurrents sur le marché, de celles qui sont déjà introduites. Elle porte également sur les dépenses engendrées et les obstacles à l'innovation.

Cette enquête est obligatoire pour l'industrie, les transports, les services financiers, le commerce de gros et quelques services tels que les cabinets d'architecte. Elle est fortement recommandée pour le secteur de la construction.

Cette enquête est harmonisée au niveau européen. Le sigle CIS4 signifie « enquête communautaire sur l'innovation » et il s'agit de la quatrième enquête réalisée en France. Elle a eu lieu en 1993, 1997, 2001. En France, nous dépassons les recommandations européennes, puisque nous nous intéressons également aux innovations concernant l'organisation et le marketing.

L'échantillon porte sur 25 000 entreprises pour l'ensemble des secteurs concernés, dont 2000 à 3000 pour la construction. L'enquête concernera les entreprises de plus de 10 salariés et devrait être réalisée au dernier trimestre 2005.

L'originalité française réside dans le fait que la maîtrise d'ouvrage est assurée par un comité interservices entre les services statistiques des ministères. Cette maîtrise d'ouvrage sera également assistée par un comité de consultation composé d'experts, de représentants de l'administration, des services statistiques et des professionnels. Cette organisation est déjà mise en place. La maîtrise d'œuvre de l'enquête serait assurée par le service statistique du ministère de l'industrie, qui a élaboré une charte à cette fin.

Les concepts de l'enquête et sa méthodologie générale ont fait l'objet d'un manuel européen, appelé « guide d'Oslo » qui date de janvier 2005.

Je soumets à votre avis l'opportunité de réaliser cette enquête.

Monsieur BOULENGIER, SFIC/Medef

Monsieur Enjalbert a parlé d'obligation. Pour éviter toute ambiguïté, je souhaiterais avoir confirmation qu'il s'agit de l'obligation de l'Etat vis-à-vis du règlement. Les entreprises seront-elles tenues de répondre à l'enquête ?

Monsieur PUIG

Le règlement ne précise pas la voie par laquelle on collecte l'information. Ainsi, il peut s'agir d'information administrative, d'information issue d'enquêtes, etc. Autrement dit, l'obligation de l'enquête concerne seulement l'Etat. Le règlement européen rend obligatoire la transmission d'une information. Cela n'implique pas qu'il faille réaliser une enquête. Quant au caractère obligatoire de l'enquête, il dépend du Comité du label.

Madame RASTOLL

En somme, les règlements européens nous obligent à produire de l'information. Nous choisissons ici de produire cette information par le biais d'une enquête.

La Formation «Urbanisme, équipement, logement » émet un avis d'opportunité favorable pour l'enquête CIS4.

- Enquête Changements organisationnels et informatisation - Technologies de l'information et de la communication (COI-TIC)

Monsieur LIENHARDT

Je travaille à l'Insee au département des Activités tertiaires. Je suis en charge de la mise en œuvre d'un règlement européen d'avril 2004. Ce règlement concerne la transmission par les Etats-membres

de statistiques relatives à la société de l'information avec un volet entreprises et un volet ménages. C'est le volet entreprises qui nous intéresse ici.

Nous avons présenté en octobre dernier, à l'interformation Statistiques d'entreprises, une enquête dite « changement organisationnel et informatique » qui a obtenu un avis favorable. Elle servira de support à la collecte et à la transmission de données à Eurostat dans le cadre du règlement susmentionné. Il s'agit d'un exemple de subsidiarité. Nous sommes tenus de fournir de l'information. Néanmoins, nous pouvons choisir le support et le mode que nous souhaitons. Il peut s'agir d'une enquête *ad hoc* ou d'une enquête existante. Nous avons fait le choix de la fusion d'une enquête COI et d'une enquête TIC.

En ce qui concerne le contexte, avant de mettre en œuvre un règlement, Eurostat propose un cadre volontaire. L'enquête repose sur un cadre harmonisé d'enquêtes. Ce type de processus a été engagé la première fois il y a quatre ou cinq ans. La France s'est associée une seule fois à cette pratique, en 2002-2003. Nous avons cependant été absents de cette procédure les autres années. Néanmoins, avec le règlement, nous sommes obligés d'y participer.

La demande concernant ce type de statistiques vise à créer un référentiel statistique sur la société de l'information. Par ailleurs, cette demande fait référence aux travaux d'un groupe de travail du Cnis concernant l'accès aux statistiques sur les TIC.

Les thèmes peuvent être rassemblés en trois familles d'enquêtes :

- les enquêtes « changements organisationnels et informatique » (menées en 1993 et en 1997 essentiellement dans l'industrie) ;
- les enquêtes TIC, instruites en France en 2002-2003 ;
- les enquêtes qui concernent l'évaluation du commerce électronique et du poids des nouvelles technologies dans le commerce.

La thématique de l'enquête porte sur ces trois thèmes. Elle s'intéressera particulièrement au développement des TIC et à leur intensité, au nombre d'entreprises qui ont accès à Internet, aux voies d'accès à Internet, au secteur d'appartenance de ces entreprises, etc. L'enquête permettra notamment de déterminer s'il existe des zones géographiques sous-développées dans le domaine des TIC.

Des questions seront également posées concernant les conditions techniques de mise en œuvre et la sécurité. L'idée sous-jacente est que la confiance des acteurs économiques dans la sécurité des nouvelles technologies est importante. C'est pour cela que nous suivons cet élément.

Enfin, nous réaliserons une mesure du poids de ces nouvelles technologies dans le commerce.

Cette enquête TIC est plutôt axée sur les relations du monde économique avec l'extérieur tandis que COI s'intéresse davantage aux technologies dans le fonctionnement d'une entreprise.

S'agissant des paramètres de l'enquête, le questionnaire comprend six pages. C'est une enquête assez conséquente dans la mesure où elle résulte de la fusion de plusieurs enquêtes. Le champ sectoriel est le champ des entreprises de plus de 10 salariés. Nous réaliserons l'enquête auprès de 17 000 entreprises dont environ un millier dans le secteur de la construction.

Concernant le calendrier, nous lancerons l'enquête en automne 2005 pour des résultats au courant de l'été 2006. L'Europe souhaite obtenir ces données au début du mois d'octobre 2006. Comme pour CIS4, nous avons retenu un schéma innovant, avec un comité de coordination qui associera les maîtres d'ouvrage de l'opération : tous les SSM, l'Insee et le Centre d'étude de l'emploi. C'est l'Insee qui sera chargé de mener l'enquête sur le terrain, vraisemblablement avec la direction régionale de Nantes.

Madame RASTOLL

Il est prévu d'envoyer six pages d'enquête à 17 000 entreprises. Quel est le retour espéré ?

Monsieur LIENHARDT

Si l'enquête n'est pas obligatoire, le taux de retour est de 30 %. Si elle l'est, le taux de retour est de 75 %. L'enquête est qualitative. Ainsi, l'essentiel des questions est posé sous forme de questions « oui/non ». Le plus difficile reste de trouver le bon interlocuteur pour répondre. La thématique est assez technologique. Il faudra donc s'adresser par exemple aux directeurs de l'informatique. Néanmoins, comme l'enquête comporte des questions relatives à la stratégie, on peut avoir besoin des lumières des chefs d'entreprise. En tout cas, une fois que l'on a trouvé le bon interlocuteur, l'enquête devrait être généralement bien remplie.

Monsieur RAOUL

Ces deux opérations présentent quelques points communs. Pour tenter d'optimiser les moyens mis en œuvre, nous cherchons à réaliser une enquête unique plutôt qu'une collection d'enquêtes sectorielles. Nous nous efforçons de réaliser une enquête unique multisectorielle.

Il faut arbitrer entre le coût des enquêtes sectorielles, qui permettraient d'adapter les questions aux secteurs qui nous intéressent, et le coût d'une enquête centralisée reposant sur un questionnaire unique. Par exemple, la notion de « modernisation de produit » dans l'industrie manufacturière décrit le produit fabriqué dans l'entreprise. C'est donc bien le processus de production qui est décrit. En revanche, dans le domaine de la construction, la modernisation des produits concerne les produits utilisés, et non pas le processus de la construction. Il sera intéressant de voir comment se déroulent ces deux opérations pour vérifier si nous avons fait un bon choix. Nous devons être à la fois efficaces, économes et pertinents.

La Formation «Urbanisme, équipement, logement » émet un avis d'opportunité favorable pour Enquête Changements organisationnels et informatisation - Technologies de l'information et de la communication (COI-TIC).

4. 2 Autres enquêtes

- L'enquête sur les investissements BTP des collectivités locales

Madame GILLES

Il est demandé au Cnis de renouveler son avis sur l'enquête, réalisée depuis 1979, sur les prévisions d'investissements des collectivités locales en bâtiments et en travaux publics. Elle a été refondue en 2002. Elle permet d'estimer de manière très précoce les dépenses en BTP et de prévoir l'activité BTP des collectivités locales, qui contribuent à hauteur de 70 % de l'investissement public. Celui-ci va croissant avec les transferts des compétences de l'Etat vers les collectivités locales. La demande émane du Ministère de l'équipement, des conjoncturistes, de la DGCL, des professionnels du bâtiment, des banques et de la DGCP, avec laquelle nous travaillons en partenariat. Le contenu de l'enquête est assez léger. Les postes retenus dans cette enquête sont décrits à partir des budgets primitifs qui sont votés dans les collectivités locales avant le 31 mars de l'exercice. Cette enquête est d'intérêt général et recueille un très bon taux de réponse de la part des collectivités locales.

L'enquête est lancée depuis le SES par routage centralisé en mars. Son exploitation est achevée au mois de juin. Elle a fait l'objet d'une refonte aux normes d'architecture centralisée du ministère. L'outil de gestion est particulièrement moderne. Il permet de suivre l'état d'avancement de la collecte et de la validation des questionnaires, ce qui permet d'aller relativement vite pour l'exploitation des premiers résultats.

L'objectif est de produire des résultats au plus tard en septembre à la fois dans les directions régionales de l'équipement et au SES. L'échantillon des collectivités locales est de 11 000 unités. Ce sont les conseils, des groupements ou des communes. Tous les Conseils régionaux, les Conseils généraux, les syndicats d'agglomérations nouvelles, les communautés d'agglomérations, les communautés urbaines et les communes de plus de 10 000 habitants sont enquêtés. Les communes de moins de 10 000 habitants font l'objet d'un sondage selon leur taille (entre 7 % et 93 %).

Les résultats sont diffusés par les cellules statistiques et les cellules économiques régionales. Nous mettrons également ces résultats sur Internet. Nous avons également signé une convention de partenariat avec la DGCP pour échanger des données et réaliser des comparaisons entre les budgets primitifs et les comptes administratifs.

Madame RASTOLL

Combien les collectivités locales reçoivent-elles d'enquêtes chaque année ?

Monsieur PUIG

Il est difficile de répondre, d'autant qu'elles ne reçoivent pas que des enquêtes statistiques.

Monsieur BOULENGIER

Ce type d'enquête « collectivités locales » est-il soumis au Comité du Label ?

Monsieur PUIG

Absolument, il existe une formation appropriée du Comité du Label « Collectivités territoriales ».

Madame RASTOLL

Je souhaite que nous passions au vote.

La Formation «Urbanisme, équipement, logement » émet un avis d'opportunité favorable pour l'enquête sur les investissements BTP des collectivités locales.

- Enquête sur le prix des terrains à bâtir (EPTB)

Madame GILLES

Le SES a le projet de lancer sur l'ensemble du territoire une enquête sur le prix des terrains à bâtir (EPTB). Le projet est de réaliser cette enquête début 2006. Cette enquête avait été réalisée au SES jusqu'en 1996. Elle a ensuite été abandonnée en tant qu'opération nationale. Elle a toutefois été poursuivie en Alsace, en Lorraine et en Franche-Comté. Elle a été relancée en 2004 en Pays de la Loire.

On constate à l'heure actuelle une forte demande d'information sur le niveau des prix du foncier. Aucune source ne permet de répondre à cette demande. Les unités enquêtées seraient les pétitionnaires de permis de construire à partir de la base de données Sitadel. L'idée est de commencer sur le champ de la maison individuelle en secteur diffus pour élargir plus tard sur d'autres champs, en fonction de la demande et de financements d'éventuels partenaires.

Le champ de la maison individuelle concerne environ 190 000 permis de construire par an. L'enquête serait réalisée en flux mensuels ou trimestriels par routage centralisé depuis le SES. L'idée est de retenir entre 70 000 et 100 000 unités par an.

Le questionnaire serait court, limité à une page. Il comporterait des questions simples sur le prix et la surface du terrain, le mode d'acquisition, quelques caractéristiques sommaires sur le pétitionnaire, le prix de la maison et la surface de la maison.

L'objectif de cette enquête est également de réaliser un retour qualité pour la base de données Sitadel.

Le taux de réponse escompté est situé entre 40 % et 60 %, en retenant le principe que ce ne serait pas une enquête obligatoire. Nous mettrons en place un Comité de pilotage pour établir la méthodologie de l'enquête, l'échantillonnage, le traitement centralisé, les modes de redressement et les publications à prévoir.

Ce comité réunira les directions régionales de l'équipement, la DGUHC et des organismes de la région parisienne intéressés par cette information.

Monsieur LACHARME, Secrétaire général du Haut comité pour le logement des personnes défavorisées

Pourquoi ne dispose-t-on pas de ces données par les actes notariés ? N'est-il pas possible de collecter les prix de terrain de manière systématique ? Par ailleurs, ces informations seront-elles disponibles pour les marchés de l'habitat, au niveau des communes et des intercommunalités ? Seront-elles mises à la disposition des collectivités ?

Madame GILLES

Cela dépendra de la taille de l'échantillon et des financements. Aujourd'hui, les stratifications prévues concernent les unités urbaines. Une forte demande s'exprime dans les zones frontalières et les zones littorales. L'information ne permettra probablement pas de fournir des données très fines au niveau des localités. Il se posera également la question de la confidentialité. Une autorisation sera demandée à la CNIL.

Monsieur LACHARME

Le processus de décentralisation concerne également l'habitat. Or ces données sont essentielles pour le pilotage des marchés de l'habitat. Les programmes locaux de l'habitat se développent avec une contractualisation entre l'Etat et les collectivités territoriales. Si on ne se préoccupe pas de la territorialisation des données, celles-ci n'auront qu'une utilité toute relative.

Monsieur BARGE

Le comité de pilotage discutera de ces aspects. Il comprendra des personnes porteuses de ces préoccupations. Nous connaissons un problème de budget et de moyens. Nous devons trouver un bon compromis entre les moyens dont nous disposons et la satisfaction des besoins d'information locaux. Nous devons donc cerner la méthode en termes de champ géographique couvert et de taux de sondage. Si nous voulons des résultats localisés, il nous faudra réaliser des enquêtes exhaustives dans des zones bien ciblées.

Monsieur RAOUL

L'enquête ne s'adresse pas à l'ensemble du territoire, mais à des zones particulières sur lesquelles nous suspectons qu'il s'exerce les plus fortes pressions sur la ressource foncière. Nous pouvons sans doute pour cela utiliser un plan de sondage plus fouillé et plus précis sur ces zones d'intérêt. Nous devons débattre de ces sujets de manière précise. Les directions régionales de l'équipement cherchent d'ailleurs à procéder de la sorte : elles ciblent leurs échantillons de façon à prendre en compte les zones marquées par une pression foncière forte. Ainsi, le prix du terrain à bâtir dans les zones faiblement urbanisées est sans doute un enjeu moins important qu'au voisinage d'une commune centre, où la pression peut être très forte.

Concernant la possibilité d'utiliser les informations des notaires, il existe déjà un système commercial sur ces informations. Néanmoins, les notaires ne sont pas tenus de confier leurs informations. Ainsi, le « taux de sondage » des informations est très différent selon les régions. Par ailleurs, l'ensemble des données collectées par les impôts pourrait également être utilisé. Cependant, les impôts ont constitué leur base d'information pour leur propre gestion et non pas du tout à des fins d'études, à ce point que les impôts eux-mêmes ne peuvent pas réaliser des études. L'outil est en effet uniquement un outil de gestion. La question de la pression sur le foncier est tellement d'actualité que nous ne pouvons pas attendre que le système d'information des impôts ait été adapté. Il nous semble que ce sujet nécessite de travailler dès aujourd'hui. Les directions régionales de l'équipement manifestent un fort appétit d'information sur ces sujets.

Monsieur FILIPPI

La dernière partie de cette discussion est tout à fait importante, mais elle ne concerne pas seulement la question du prix du sol. Je souhaiterais que la formation émette un vœu sur cette question. Il faut que les données collectées sur les mutations puissent nous être transmises à la fois dans le domaine des terrains ou des logements existants. Il serait étonnant qu'à la suite des vœux émis par le Cnis

pour l'utilisation des données fiscales, le dossier n'avance pas. Le Ministère de l'équipement a développé récemment des capacités d'analyses statistiques sur des valeurs immobilières dans 55 000 zones de France. La DGI pourrait être intéressée par ces informations. Quant à la base de données de la DGI, elle existe. Elle devrait donc pouvoir être transmise. Je souhaite que le Cnis émette un vœu.

Monsieur RAOUL

C'est d'autant plus une bonne idée que ce vœu pourrait ne pas rester un « vœu pieux ». En effet, la loi de 1951 dans sa dernière mouture indique que la transmission d'information au système statistique public revêt un caractère obligatoire dans la mesure où le SSP en fait la demande à une administration. La loi fait obligation aux administrations de fournir des informations. Un vœu en la matière pourrait nous permettre de faire progresser ce dossier. Le Ministère de l'équipement est en tout cas tout à fait désireux de progresser dans ce domaine.

Monsieur JACQUOT

Il est souhaitable de poursuivre la piste DGI. Cela étant, les notaires sont en train d'informatiser et d'automatiser les circuits de remontées d'information sur les données de transaction des prix des logements anciens. Cela devrait contribuer à l'amélioration de la situation en la matière, avec une réduction des délais. Les terrains restent un domaine très peu couvert par la statistique aujourd'hui.

Madame GRIMA

Je souhaiterais signaler qu'il nous faudra malgré tout réaliser l'enquête proposée aujourd'hui. En effet, cette enquête présente la qualité unique de s'adresser aux pétitionnaires. En effet, lorsqu'un terrain est vendu, il n'est pas possible de savoir s'il est à bâtir ou pas. La transaction ne permet pas de le faire. Les éléments recueillis par l'enquête seront fournis par les pétitionnaires sur les terrains destinés à la construction des maisons individuelles.

Madame RASTOLL

En somme, la possibilité de recueillir des informations par ailleurs ne remet pas en cause l'intérêt de cette enquête.

Je vous propose de passer au vote.

La Formation «Urbanisme, équipement, logement » émet un avis d'opportunité favorable pour l'enquête sur le prix des terrains à bâtir.

- Enquête annuelle d'entreprise dans la construction

Monsieur DEPOUTOT

La refonte des statistiques structurelles d'entreprise a été annoncée dans le cadre du programme à moyen terme du Cnis. Cette opération, Resane, fera l'objet d'un exposé à l'interformation statistiques d'entreprises de l'automne. L'opération est engagée. Nous nous efforcerons de simplifier un certain nombre de processus mis en place. Nous rassemblerons les enquêtes annuelles d'entreprises menées par les différents services statistiques ministériels et par l'Insee. Nous utiliserons également les sources fiscales en matière de bénéfices industriels et commerciaux et de bénéfices non commerciaux, mais également des travaux d'adaptation sur les informations de branche et les systèmes intermédiaires d'entreprises.

L'opération comprend trois grands axes :

- l'utilisation des données administratives existantes, qui permettra d'alléger les enquêtes correspondantes ;
- l'amélioration de la pertinence des statistiques en menant une réflexion dans le cadre d'un groupe de travail du Cnis sur les entités groupes d'entreprise et leurs sous-groupes ;
- la réingénierie des processus de façon à utiliser moins de ressources et à publier plus rapidement nos résultats.

L'opération est pilotée par les chefs des services statistiques ministériels concernés, l'industrie, le SES, les services de statistiques de l'agroalimentaire et l'Insee. Un premier schéma d'organisation devrait être décidé à la fin du mois de septembre 2005, en relation avec le Comité de direction de l'Insee. Ce programme sera développé jusqu'en 2010. En 2008, nous supprimerions la mention du compte de résultat et des informations sur l'emploi que nous pouvons récupérer grâce aux données administratives auxquelles nous avons accès par ailleurs.

Monsieur ENJALBERT

Notre ambition de rénovation est beaucoup plus modeste et de court terme. Nous voulons transformer le questionnaire de l'enquête annuelle d'entreprise du secteur construction dès 2006 pour collecter les données de l'année 2005. Depuis cinq ans, l'enquête annuelle d'entreprise « quatrième génération » est en place. Nous avons donc un recul suffisant dans le domaine de la construction, qui nous permet de constater :

- des défauts dans le questionnaire actuel, qui portent principalement sur le volet sectoriel et la ventilation du chiffre d'affaires, assez mal rempli par les entreprises ;
- la diminution de 20 % de nos moyens de gestion ;
- la possibilité d'obtenir les données administratives (BIC) beaucoup plus rapidement que par le passé ;
- la nécessité de la simplification du questionnaire actuel sans en changer le cadre.

Pour ce qui est des délais, les données provisoires sont produites l'année suivante. Les données définitives sont fournies au premier trimestre de l'année n+2.

Le questionnaire sera modifié substantiellement. Actuellement, nous disposons de deux types de questionnaires : un questionnaire général (QG) et un questionnaire simplifié (QS) pour les entreprises de moins de vingt salariés. La principale différence entre ces deux questionnaires repose sur le fait que le QS ne comporte que quelques données comptables, alors qu'au contraire le QG contient le compte de résultats complet.

Le projet consistera d'une part à faire bénéficier un plus grand nombre d'entreprises du questionnaire simplifié, le nouveau seuil de taille étant déterminé en concertation avec l'Insee. D'autre part, le volet sectoriel, identique pour les deux types de questionnaires sera revu, afin de le simplifier, de le rendre plus facile à remplir et plus pertinent, notamment en explicitant les travaux confiés en sous-traitance.

Nous attendons de ces modifications une diminution de la charge statistique des entreprises. Nous pourrions également économiser des moyens. Ces derniers seront reportés sur les questions de qualité. A l'heure actuelle, le volet comptable est extrêmement contrôlé par les gestionnaires. Ces derniers pourront à l'avenir reporter leur attention sur le reste du questionnaire. Une autre partie des moyens sera utilisée pour des enquêtes thématiques.

Nous avons l'intention de mettre en place un comité de pilotage assez rapidement, c'est-à-dire au cours du mois de juin. Les professionnels du secteur participeront à ce comité ainsi que des experts, la DGUHC et l'Insee. Nous présenterons la nouvelle mouture des questionnaires au comité de pilotage. L'objectif est d'aboutir à un nouveau questionnaire d'ici le mois de novembre 2005. Nous pourrions ainsi le rendre opérationnel dès mars 2006.

Madame PONSARD, CAPEB

La CAPEB est satisfaite de ce projet de rénovation des EAE. Il devrait permettre d'alléger la charge d'enquête auprès des petites entreprises et de pallier les difficultés rencontrées au cours de l'exercice 2002.

La Formation «Urbanisme, équipement, logement » émet un avis d'opportunité favorable pour la rénovation de l'enquête annuelle d'entreprise dans la construction.

V . Point d'information sur la révision des nomenclatures

Monsieur LACROIX

Je rappelle que les nomenclatures de niveau international, de niveau européen et de niveau national sont emboîtées. Au niveau international, la CITI concerne les activités et la CPC les produits. Au niveau européen, nous disposons de la NACE pour les activités et la CPA pour les produits. Au niveau national, nous disposons de la NAF pour les activités et la CPF pour les produits.

En ce qui concerne la CITI, l'ONU a engagé une consultation en 2004 sur un projet de structure détaillée. Les réponses sont attendues en automne. La structure agrégée de la CITI avait été validée par la commission des statistiques de l'ONU en mars 2004. L'Europe a cherché à harmoniser ses positions dans le cadre de cette concertation. Une centaine de propositions ont été harmonisées, dont 70 % étaient d'origine française, ce qui prouve la qualité de nos propositions et l'efficacité du processus de concertation nationale.

Le résultat de la procédure de consultation a été examiné par le sous-groupe technique du groupe d'experts des nomenclatures de l'ONU en mars 2005. Cela a conduit à modifier le projet initial soit sur la structure détaillée, soit sur les libellés, soit sur les notes explicatives de la nomenclature. Les questions en suspens ont été partiellement traitées. Les autres questions, sur lesquelles subsistent des oppositions, seront soumises au groupe d'experts qui se réunira en juin. Ce groupe validera le projet de structure détaillée de la CITI d'ici à la fin du mois de juin. Les notes explicatives seront finalisées au deuxième semestre 2005. Enfin, la commission des statistiques de l'ONU adoptera la CITI en mars 2006.

En ce qui concerne l'Europe, le projet de nomenclature NACE a été élaboré lors des réunions régulières du groupe de travail NACE-CPA d'Eurostat. Certaines propositions ont été acceptées de manière implicite, notamment sur les subdivisions actuelles de la NACE qui ont été reconduites dans la nouvelle nomenclature quand elles n'étaient pas en conflit avec le nouveau projet de CITI. Concernant les propositions qui n'ont pas fait consensus, il a été décidé d'opérer une consultation des Etats-membres par questionnaire. Cette procédure est en cours. Le questionnaire a été diffusé par Eurostat à la fin du mois d'avril. Il doit être renvoyé à la fin de cette semaine. Le questionnaire comprend 80 questions (dont 70% de propositions françaises). Il comprend des propositions importantes concernant des éclatements ou des regroupements de classes NACE. Le résultat de ce questionnaire sera examiné à la fin du mois de juin. Il se pourrait que nous ne rencontrions pas le succès espéré du fait de la réticence de certains petits pays à l'élargissement de la NACE. Il pourrait donc être difficile de faire accepter des éclatements supplémentaires au sein de la NACE.

Ensuite, le projet de NACE sera validé par le groupe de travail européen en septembre, puis par le CPS au mois de novembre. Ainsi, le règlement NACE sera adopté en principe en novembre. Il concernera les modalités de mise en œuvre de la NACE dans le système statistique européen, avec un calendrier de mise en place. La nomenclature pourrait être opérationnelle en 2008 pour les statistiques SPS et en 2009 pour les statistiques à court terme (STS). Enfin, les notes explicatives seront rédigées au cours du deuxième semestre 2005.

Concernant les nomenclatures de produits, la révision de la CPC (ONU) et de la CPA (Europe) a pris du retard. Nous n'avons pas de projet de structure détaillée à vous présenter. La nouvelle CPC pourrait être plus détaillée que la précédente, avec une révision limitée de la partie biens en liaison avec la révision de la nomenclature douanière internationale. La partie services devrait être révisée de manière plus importante.

L'ONU procédera à la consultation des États et des agences internationales au cours de l'été. Le sous-groupe technique de l'ONU examinera les résultats de cette concertation au mois d'octobre. Ensuite, le CPC sera finalisé et approuvé par la commission statistique de l'ONU en mars 2006. Les notes explicatives devraient être achevées à la fin du premier semestre 2006.

Du côté de l'Europe, Eurostat, faute de moyens et de temps, n'a pas encore engagé le processus de révision de la CPA. La France a cependant obtenu qu'une procédure de concertation soit engagée. Celle-ci sera élaborée en deux temps :

- une phase d'appel à propositions à la fin du mois de juin ;

- l'établissement d'une structure détaillée de la CPA par Eurostat, suivie d'une phase de validation au sein du groupe de travail NACE-CPA de travail d'octobre à février 2006.

La CPA pourrait ainsi être finalisée en février 2006. Il est prévu que les notes explicatives soient rédigées à la fin du mois de mai 2006. Le règlement CPA devra alors être approuvé.

En ce qui concerne le bilan des propositions françaises, tant au niveau international qu'europpéen, le secteur de la construction a connu un certain nombre de modifications, qui n'ont cependant pas remis en cause la structure en trois divisions (bâtiments, travaux publics et travaux spécialisés de la construction). Deux innovations doivent être signalées :

- le classement des promoteurs en construction, conformément au souhait de la France ;
- la disparition du groupe spécifique concernant la location avec opérateur.

Concernant la division **construction de bâtiments**, la France a proposé de distinguer les classes résidentiel et non résidentiel. Ce point n'est pas résolu. La France a également proposé d'améliorer les notes explicatives sur la distinction entre les bâtiments non résidentiels et les bâtiments qui relèvent des BTP. Ces propositions ont été acceptées.

Dans la division **travaux publics**, un regroupement des infrastructures de transport (routes, autoroutes, ponts, etc.) a été opéré, conformément au souhait de la France. Ensuite, il a été proposé d'éclater certaines classes. C'est le cas également des autres groupes, pour la construction de réseaux et pour le groupe autres travaux publics (hydraulique) notamment.

La division **travaux spécialisés de construction** a vu apparaître le groupe démolition et terrassement. Le groupe travaux d'installation est ventilé en cinq postes, selon une répartition analogue à la NAF actuelle, sauf pour l'installation de chauffage électrique, qui n'a pas été transféré dans l'installation électrique, comme la France le souhaitait.

Il est proposé que le groupe travaux de finition soit éclaté en cinq postes. La France a proposé une ventilation alternative en quatre postes, dont un regrouperait la plâtrerie, la peinture et les revêtements de sols et de murs alors que la miroiterie et la vitrerie seraient distinguées de la peinture.

Concernant le groupe autres travaux spécialisés de construction, la France a proposé une ventilation en cinq classes dans l'esprit de la NAF actuelle.

Beaucoup des propositions françaises ont été intégrées au questionnaire soumis à l'avis des différents pays européens. Le verdict sera connu d'ici à une quinzaine de jours.

Enfin, la commission de la CNNES (Commission nationale des nomenclatures économiques et sociales), qui succède à la CNAP, se réunira le 1^{er} juillet prochain avec trois points à l'ordre du jour :

- un point d'information sur la révision des nomenclatures internationales et européennes ;
- la mise en œuvre d'une nouvelle NAF ;
- le format du futur code NAF et son articulation avec le code NACE.

Madame RASTOLL

En somme, le travail engagé vise à articuler les nomenclatures nationale, européenne et internationale.

Monsieur LACROIX

Nous nous efforçons d'élaborer des nomenclatures de qualité répondant à l'attente des utilisateurs, avec un objectif de comparabilité internationale. Du fait des contraintes liées à l'emboîtement, nous sommes obligés de négocier sur les nomenclatures au plus haut niveau.

Monsieur RAOUL

Concernant le format en quatre ou en cinq positions, la NAF actuelle compte quatre positions. Elle dispose donc d'un code à quatre chiffres ou lettres. Les autres pays ont majoritairement cinq positions. La France est donc minoritaire. Le code européen ne compte que des chiffres. Il faut pouvoir détailler les postes de la NAF tout en gardant la lisibilité européenne. C'est une question difficile à résoudre.

Soit tout se passe bien et la plupart des normes françaises sont intégrées à la NACE. Soit nous pourrions ajouter un cinquième caractère ou introduire une position alphabétique avec le coût que cela induira. Il faut tenir compte d'une part des attentes des différents partenaires et d'autre part du coût.

Monsieur BARGE

La demande de détails a été élaborée avec les fédérations professionnelles dans le cadre de la concertation menée en 2004. Quand une décision sera prise, il nous faudra disposer d'un détail au niveau français nous permettant de réaliser des analyses pertinentes. Nous souhaitons que les objectifs que nous nous étions donnés, il y a un an, avec les fédérations puissent être atteints.

VI . Les outils statistiques pour l'évaluation des besoins en logements

Madame RASTOLL

Nous nous réunissons une fois par an pour faire le point sur les travaux menés dans le cadre des programmes annuels et de moyen terme. Nous étudions les différents projets d'enquêtes. Nous choisissons également un sujet de discussion, qui, cette année, portera sur les besoins en logements. Cette discussion vise à tenter de définir les outils statistiques dont les collectivités locales pourraient avoir besoin. Nous devons réfléchir également à la manière dont ces outils statistiques pourraient évoluer pour servir de mieux en mieux les utilisateurs d'aujourd'hui et de demain. Cette question est importante, notamment dans le contexte de la décentralisation. C'est pour cela que nous avons demandé à des experts du marché de l'habitat et du logement d'intervenir à cette réunion.

Nous entendrons donc Marie-Claire Grima, Alain Jacquot, Benoît Filippi et Claire Plateau. Nous pourrions ensuite engager un débat avec Monsieur Banderier, qui travaille à la direction de l'équipement du Nord.

Madame GRIMA, Direction générale de l'urbanisme de l'habitat et de la construction

Je rappellerai d'abord le contexte actuel de l'analyse de besoins en logements. Les codes (le code de l'urbanisme et le code de la construction et de l'habitation) visent à mettre en relation les besoins actuels et futurs et les enjeux de mixité sociale, de diversité et d'accessibilité de l'offre dans les quartiers des communes. Ces besoins, au-delà des chiffres, sont des besoins localisés dans des quartiers. Les articles L110, L121-1 et L122-1 du code de l'urbanisme définissent les objectifs généraux que doivent respecter les documents d'urbanisme et instituent un document de cohérence territoriale, dont le volet habitat est un élément majeur.

Concernant l'habitat, les programmes locaux définissent des engagements localisés de productions de logements. Les PLH ont été redéfinis et renforcés par la loi SRU. Celle-ci donne aux intercommunalités le pouvoir de définir les PLH. Enfin, l'article 301-1 du code de la construction et de l'habitation (CCH) définit les finalités des aides aux logements et précise des objectifs généraux de la cohésion sociale.

Ces données de cadrage, de programme et d'objectifs se voient donner une impulsion nouvelle dans le processus de décentralisation, notamment par la loi de liberté et de responsabilité locales et par le plan de cohésion sociale. La loi libertés et responsabilités locales permet aux intercommunalités et aux départements de prendre la responsabilité des aides à la pierre. Ces dernières concernent la production de logement social, mais également l'aide à la réhabilitation de logements privés, en particulier privés locatifs à loyer maîtrisé (sous réserve d'une convention signée avec l'Etat dans le cadre d'un PLH ou, par dérogation, dans le cadre d'une convention de trois ans dans l'attente de PLH). La loi prévoit également une transparence dans la répartition des objectifs de production de logement et la répartition entre les régions des crédits d'aide à la pierre.

Les objectifs interrégional et infrarégional doivent être cohérents avec les objectifs ambitieux du plan de cohésion sociale, qui donne un cadrage général à l'effort national dans le domaine de la production de logements sociaux et de logements privés à loyer maîtrisé.

Pour parvenir à une répartition transparente et équitable, il conviendrait, dans un monde idéal, d'examiner la situation actuelle et les manques en termes de qualité, de décence, d'occupation du logement et en termes d'accessibilité urbaine et de fonctionnement urbain. Il faudrait ensuite examiner la manière dont les mobilités résidentielles modifient ce panorama. Il conviendrait enfin de prendre en compte la structure projetée de la population, des ménages et les évolutions de demandes, mais également les projets que les territoires et leurs représentants souhaitent mettre en œuvre. Ainsi, nous pourrions définir les besoins à satisfaire et une politique de l'offre.

Il convient, pour analyser ces besoins, de combiner trois dimensions « non perpendiculaires » :

- la dimension temporelle pour comparer la situation actuelle et la situation projetée de la population et des ménages ;
- l'approche nationale et locale sur la lisibilité des différents marchés de l'habitat ;
- l'articulation cohérente, au niveau local dans le cadre de la définition d'un PLH, de l'approche nationale et des programmes locaux de l'habitat.

Cette analyse territorialisée suppose d'établir un panorama national du logement et de pouvoir réaliser une typologie des marchés locaux, à la fois au niveau de l'agglomération, de l'unité urbaine et de l'infra-agglomération.

Voici les données statistiques que nous avons utilisées pour mener cette étude :

- les données des notaires sur les mutations de logements anciens non occupés pour établir une typologie des marchés locaux ;
- l'enquête nationale logement 2002 pour la connaissance des loyers et de l'accessibilité financière;
- les données du fichier FILOCOM de la DGI, qui combine les données de la taxe d'habitation et de l'impôt sur le revenu.

Nous n'avons pas utilisé les données du recensement pour la raison qu'il date de 1999. Par ailleurs, s'il s'agit de phénomènes structurels, qui connaissent peu d'évolutions, les élus locaux avec lesquels nous sommes en négociation préfèrent disposer de données plus récentes. FILOCOM présente des qualités importantes :

- un découpage cohérent avec le découpage cadastral notarial;
- la possibilité d'un suivi longitudinal ;
- la possibilité de l'utilisation de la variable revenu, qui explique fortement la variabilité dans l'occupation des quartiers.

La première étape consiste à construire une analyse des hiérarchies spatiales des valeurs immobilières. Il faut tenter de neutraliser les effets liés aux caractéristiques du logement. On construit ensuite une typologie des marchés selon le prix des transactions. On peut constater un rapport de un à trois entre les territoires. Les loyers varient cependant moins que les prix, à la fois entre les territoires et dans le temps.

La classification des marchés donne une image trompeuse. Elle doit être complétée par l'amplitude des prix à l'intérieur de chaque espace considéré. L'unité urbaine parisienne, par exemple, connaît des variations très élevées dans les transactions dans l'habitat privé. Plus on se rapproche des marchés « faibles », plus l'amplitude décroît.

Pour aller plus loin dans la réflexion, une typologie des espaces a été dressée pour chaque type de marchés. C'est par les quartiers très prisés que les marchés locaux se différencient. Le premier quartier parisien en termes de revenus est également le quartier qui présente les prix les plus élevés. Cette typologie des marchés locaux permet de lire la situation actuelle des quartiers au regard de leur occupation selon deux dimensions principales : les revenus et les structures familiales. En utilisant une analyse de données sur les variables logements, ménages (âge, structure familiale, niveaux de revenus), on parvient à définir un espace social, qui permet de lire l'ensemble des quartiers et, à l'intérieur de chacun de ces quartiers, les différents types d'habitats. Cette analyse vaut pour la France entière. Elle permet de définir des types de quartiers dans les différents types de marché (marchés élevés, marchés bas).

Cette fresque nationale doit être complétée par les projections de population et de ménage pour pouvoir être appliquée au niveau local, ce qui sera l'objet de l'exposé d'Alain Jacquot sur la prospective démographique nationale et de l'exposé de Benoît Filippi sur le cas du Grand Lyon.

Monsieur JACQUOT

Je souhaite vous parler de demande potentielle de logements plutôt que de besoins. En effet, les besoins sont infinis. Ils sont contraints uniquement par les revenus des ménages alors que la demande doit être solvable.

La demande potentielle de logements est un flux de constructions neuves compatible avec la croissance projetée de la population et l'évolution attendue de la répartition de cette population. Cette définition annonce que l'approche adoptée sera démographique. Nous partons d'une projection du nombre de ménages, qui est elle-même fondée sur une projection de population.

Pour réaliser une projection du nombre de ménages, nous partons d'une projection de population ventilée par sexe et âge. La projection est réalisée selon la méthode des composantes. Ainsi, nous réalisons des hypothèses sur la mortalité, la fécondité et l'immigration. Nous greffons sur cette projection de population des hypothèses sur les modes de cohabitation de la population. Nous répartissons la population par mode de cohabitation en supposant qu'un certain nombre de tendances sociologiques notamment se poursuivront dans les années à venir.

Selon ces projections, la population française devrait vieillir. A l'horizon 2030, il y a aura de plus en plus de personnes de plus de 60 ans et de moins en moins de personnes de moins de 60 ans. Or la taille moyenne des ménages varie selon l'âge des personnes. A 40 ans, on est en moyenne dans un ménage de 3,5 personnes. Autrement dit, on cohabite avec 2,5 personnes. Un homme de 80 ans cohabite en moyenne avec une personne. Quand on est enfant, on vit dans des ménages de taille élevée. L'âge moyen de départ du foyer des parents est de 23 ans. Ainsi, on constate un creux très net entre 25 et 30 ans, avec une légère différence entre les hommes et les femmes : les femmes quittent le domicile des parents plus tôt. Ensuite, on fonde une famille. Ainsi, la taille des ménages augmente. A partir de 50-55 ans, le nombre de personnes dans les ménages baisse en raison du départ des enfants. Or les générations du *baby-boom* entrent dans ces tranches d'âge, ce qui va avoir un effet massif sur le nombre moyen de personnes par ménage.

Concernant les comportements de cohabitation, nous connaissons une désaffection de plus en plus prononcée pour la vie en couple. Nous avons supposé une poursuite de cette tendance, à un rythme toutefois ralenti par rapport à la tendance des décennies précédentes.

Les comportements de cohabitation des individus ne sont pas que sociodémographiques. Ils sont influencés par des facteurs économiques, comme les revenus, les salaires, les loyers, la crise du logement, etc. Nous avons fait l'hypothèse que tous ces facteurs économiques continueront sur leur tendance du passé.

Enfin, pour aboutir à la demande potentielle, nous avons besoin d'hypothèses supplémentaires, qui concernent notamment :

- la part des résidences principales dans le parc de logements, dont nous supposons qu'elle restera stable ;
- les transformations en logements de locaux non résidentiels, les fusions et les éclatements de logements, les destructions et démolitions.

Ces flux sont cependant relativement marginaux. Ils concernent moins de 30 000 logements. Tous ces éléments combinés aboutissent à une demande potentielle de 320 000 logements entre 2000 et 2005. La projection du nombre de ménages mise sur un accroissement d'un quart entre 1999 et 2030.

Les résultats de la première vague du nouveau recensement invalident un peu ces estimations. En effet, en 2004, le nombre de personnes par ménage est de 2,31 personnes alors que notre projection table sur 2,34, ce qui a un impact considérable sur le nombre de ménages.

Nous avons connu une baisse plus prononcée du nombre de personnes par ménage et une hausse plus prononcée du nombre de ménages. Cela devra nous conduire à revoir cet exercice de projection au début de l'année 2006.

Monsieur FILIPPI

De nouvelles capacités d'analyse se développent actuellement dans le contexte des marchés locaux. Elles prolongent les nouvelles approches statistiques évoquées par Madame Grima.

Les outils d'analyse des marchés locaux nous permettent de savoir à peu près combien il y a de logements non décents à résorber dans le Grand Lyon et le degré de sur-occupation. Le nombre de demandeurs de logements sociaux et le délai moyen d'attente sont des indicateurs de la tension des marchés locaux. Actuellement, il faut attendre trois ans en moyenne pour obtenir un logement social dans le Grand Lyon.

Des analyses statistiques de projection locale montrent une pression supplémentaire de construction de l'ordre de 5 000 logements. La question posée par le PLH est de savoir comment les besoins du marché local de l'habitat évolueront et comment agir contre les ségrégations spatiales. En règle générale, les collectivités territoriales et l'Etat sont assez peu armés pour suivre les questions d'accessibilité financière, de mixité des quartiers, de diversité d'offres, qui sont posées par la loi mais sur lesquelles les statistiques sont assez peu nombreuses. Il est difficile de croiser le nombre de logements, les habitants et les quartiers. L'originalité du processus que nous tentons de lancer avec le soutien de la DGUHC est de pouvoir répondre à : qui occupe quoi, où et depuis combien de temps ? Ainsi, nous pourrions effectuer des projections sur le devenir urbain et sur le besoin de logements.

Concernant les marchés non régulés par les aides à la pierre, le Grand Lyon a été divisé en différents quartiers selon les conditions d'accessibilité financière. Nous analysons les caractéristiques internes des logements, localisés en 800 zones. Ainsi, nous pouvons établir un indice de comparaison déflaté des structures de logement particulières. Il s'agit de comparer la cherté intrinsèque des zones entre elles, et non pas des parcs entre eux. Ainsi, nous disposons d'une carte qui révèle que, sur le Grand Lyon, il y a un ratio de un à trois selon le type de logement (contre une variance de un à 9,2 en Ile-de-France). C'est l'ordre de grandeur de la ségrégation qu'implique l'état actuel de l'accès à la propriété.

D'autres travaux prolongent ce modèle pour simuler les loyers, ce qui permet d'établir un tableau de bord assez précis de ce qui se passe hors du parc social. Le parc social existe mais il est très mal réparti dans l'espace, comme le montreront les analyses infracommunales de FILOCOM 99.

Les ménages défavorisés, c'est-à-dire les 20 % des ménages du bas des revenus de la France entière, se concentrent d'une part à l'intérieur de Lyon et d'autre part dans les franges externes. Le décile supérieur réside dans des zones qui ne sont presque pas habitées par les ménages défavorisés. Ces données pèseront sans doute encore des décennies. Les écarts s'accroissent dans les grandes villes, à Lyon comme à Paris.

Concernant les enjeux de la dispersion des ménages dans la ville et dans leur trajectoire résidentielle, nous nous efforçons de réaliser des analyses des enjeux d'un périmètre restreint par rapport à l'aire urbaine totale. Ainsi, nous pouvons comprendre la mécanique de devenir de l'urbanisation et son déploiement vers le périurbain. Il existe des disparités internes énormes à l'intérieur des zones. La distance sociale est importante : ainsi, la propriété occupante concentre assez logiquement des ménages plus riches que la moyenne et plutôt des familles. Le parc locatif privé présente des revenus inférieurs à la moyenne et des ménages plus réduits. En effet, le parc locatif est pour partie un parc de transition. Le parc social est familial en partie en dépit du vieillissement et des familles monoparentales. Le degré de paupérisation du parc social est plus important.

Une typologie des quartiers peut être dressée aujourd'hui à partir des contrastes sociaux. Cela permet d'établir des diagnostics sur les besoins et sur le devenir du marché de l'habitat. Cette typologie repose sur les sections cadastrales. Il est possible de dresser une typologie des parcs au sein des quartiers et des propriétés occupantes par zone. Cela existe également pour le locatif privé et pour le parc social.

Le parc social présente une grande variance. Il est multiple. Il vaut mieux parler de parcs sociaux plutôt que de parc social compte tenu de la diversité des situations constatées au sein de ces parcs sociaux. Quand on parle des parcs sociaux en crise, il faut savoir qu'il existe toutefois des marges de manœuvre.

Toutes ces données, à l'échelle infracommunale, sont fournies par FILOCOM, qui permet de réaliser des analyses beaucoup plus fines que par le passé. En travaillant à l'échelle communale, il serait impossible d'obtenir ces résultats. Il est important de ne pas raisonner à la moyenne mais de regarder les disparités spatiales.

L'analyse présentée jusqu'ici est une analyse en stocks. Or il est nécessaire de savoir ce que devient la ville en flux, en prenant en compte les mobilités résidentielles d'un logement existant vers un autre logement existant. Le stock de l'aire urbaine représente près de 700 000 logements. Le flux annuel est de l'ordre de 120 000 et la construction neuve de l'ordre de 6 000. Pour réguler les marchés locaux, il faut avoir une visibilité sur le devenir de la ville à travers les mobilités essentiellement dans le parc existant. Or les outils statistiques ne sont pas aujourd'hui suffisamment nombreux.

Les analyses dérivées de FILOCOM montrent la part relative des statuts d'occupation selon les zones en flux et en stocks. Au-delà de ces aspects, on peut analyser les profils des ménages qui viennent d'emménager et répondre à la question : depuis quand ?

FILOCOM sait également compléter les typologies de stocks de la durée d'occupation des différents types de parcs. Cela permet de juger si la sélectivité des marchés locaux est en train de s'accroître ou de diminuer et de juger si la mixité sociale est en train de se réaliser ou si elle reste une chimère toujours plus éloignée.

Madame PLATEAU

Après les travaux qui vous ont été présentés sur les besoins en logements, je souhaiterais vous montrer comment la base Sitadel permet d'analyser l'offre de logements. Cette base recense l'ensemble des opérations de construction de logements soumises à un permis de construire. L'information est collectée au niveau local et s'intéresse à la localisation de la construction, la localisation du pétitionnaire, le type de permis, le type de construction. L'étude mesure la contribution de la construction neuve à l'accroissement du parc de logement par type de localisation. Nous nous appuyons sur un découpage géographique mis en place par l'Insee en termes de zones d'aire urbaine et de tranches d'unité urbaine. Nous comparons les périodes 1990-1998 et 1999-2004.

L'offre de logement neuf est surtout le fait de l'initiative privée et individuelle. En effet, depuis 1994, l'augmentation du nombre de logements neufs construits correspond surtout à une croissance forte du nombre de maisons individuelles alors que le nombre de logements collectifs en immeuble n'a presque pas crû depuis 1994, malgré les dispositifs d'incitation à l'investissement locatif (Périsol ou Robien). En 10 ans, la part des logements individuels a crû de dix points. Les logements individuels sont de l'individuel diffus plutôt que de l'individuel groupé, c'est-à-dire des maisons vendues par des promoteurs. Autrement dit, la moitié de l'offre de logements résulte d'initiatives de particuliers.

On constate que les communes rurales et les petites unités urbaines connaissent une plus forte croissance sur la 2^{ème} période (1999-2004) : la contribution des logements neufs à l'accroissement du parc atteint un rythme de 1,4 % par an contre 0,9 % entre 1990 et 1998. Ce n'est pas le cas des pôles urbains. Les communes rurales concernées sont surtout les communes rurales à proximité des villes.

Si sur les deux périodes considérées, la construction neuve contribue à la croissance du parc à hauteur en moyenne de 1 % par an, elle se concentre surtout dans les grandes villes entre 1990 et 1998 et concerne un plus grand nombre de communes en 1999-2004.

Cette étude fera l'objet d'une publication dans le rapport à la commission des comptes du logement.

Madame RASTOLL

En somme, nous connaissons l'état des besoins. Les collectivités territoriales et locales ont accès à ces données. Est-il possible de dire à partir de ces études ce qu'il faut construire et où en fonctions des revenus ?

Monsieur BANDERIER

Au niveau local on ne sait pas tout. Bien sûr des agences d'urbanisme et les DDE font des études. Néanmoins, de manière générale, nous sommes confrontés à une difficulté systématique concernant les sources de données, qu'il s'agisse du recensement général de la population ou de FILOCOM. En

effet, pour croiser une approche spatiale, une approche ménages et une approche logement, il faut des compétences statistiques très pointues. Mais il faut également avoir accès aux données. Enfin, il faut être en mesure de restituer les résultats et de les expliquer.

Des travaux ont été réalisés dans certaines régions sur les projections de ménages et sur les segmentations telles qu'elles vous ont été présentées. Si, à Lille, diverses sources ont été utilisées, on n'a jamais été en mesure de croiser le parc de logement et son occupation sociale. Tant que l'on n'a pas réalisé ce croisement de données, il n'est pas possible de savoir grand-chose, ce qui est fort ennuyeux pour plusieurs raisons.

Premièrement, le gouvernement a lancé le plan de cohésion sociale, qui doit conduire, par exemple, la métropole lilloise à doubler sa construction locative HLM. Il s'agit d'un enjeu foncier important. Il faut avoir les moyens pour acheter les terrains. En outre, on peut se demander quelle est la finalité du doublement de l'offre des logements sociaux. Les personnes qui n'ont pas les moyens de s'acheter un espace urbain se retrouvent dans les zones qu'ils ne choisissent pas. Cependant, si l'on choisit de construire des logements sociaux dans des zones où on n'en a jamais construit auparavant, le plan de cohésion sociale est utile.

Deuxièmement, pour savoir où localiser le logement social, il faut une carte qui rende compte des différenciations spatiales. D'où l'intérêt des travaux qui vous ont été présentés. Par ailleurs, le programme de rénovation urbaine vise à démolir un certain nombre de logements sociaux. Par conséquent, les ménages les plus pauvres et les plus précarisés seront touchés. Il faudra s'efforcer de les reloger mais où ? Il est possible de les reloger dans les logements reconstruits sur place ou dans les logements reconstruits ailleurs. Jusqu'à présent, la politique de la ville a semblé, par le jeu des démolitions et des reconstructions, préparer les quartiers politiques de la ville de demain. Sans suivi de l'occupation sociale et sans contrôle des décisions des commissions communales d'attribution, le risque est que les ménages pauvres soient déplacés dans d'autres quartiers précarisés. Pour éviter que ne se produise ce phénomène, il faut disposer d'outils.

Troisièmement, un fonctionnaire de l'Etat n'est pas élu. Il n'a donc pas de légitimité face aux élus, qui ont la possibilité de dire comment ils entendent que leurs territoires évoluent. Il est donc logique que la question de la territorialisation des besoins en logements soit posée par la loi aux élus. Ces derniers pourront trancher plus ou moins bien. Cependant, il faut leur permettre de prendre des décisions en connaissance de cause. En effet, il n'y a rien de pire qu'une politique sans vision claire de la situation sociale de la population.

Quatrièmement, la loi a prévu de donner aux élus la capacité de moduler les aides pour le parc privé et pour le parc locatif social. En ce qui concerne le parc locatif social, ces aides concernent à la fois les subventions pour les opérations, les questions de surcharge foncière et les loyers. Or, aujourd'hui, la plupart des agglomérations françaises ne disposent pas de cartes des valeurs locatives, des valeurs immobilières et des valeurs foncières. Comment, dans ces conditions, sera-t-il possible de décliner la loi de manière intelligente ?

Nous pouvons cependant nous demander s'il existe des possibilités de résoudre cette difficulté. Nous sommes en capacité de bénéficier des travaux nationaux qui peuvent être exploités localement pour la définition de politiques locales de l'habitat. Ainsi, il est possible de réaliser une analyse nationale « macro » et de la décliner ensuite au niveau local et en la spatialisant. Il est donc possible de réaliser des cartes qui permettent aux collectivités et à l'Etat d'avoir une bonne vision de la situation du logement dans les différentes agglomérations. La difficulté reste de dresser les typologies. Une fois que celles-ci sont dressées, il reste à les commenter. Il est possible d'avoir des cartes pour toutes les villes et toutes les communautés urbaines de France. Néanmoins, il faut en avoir la volonté. En outre, il faut former les personnes en charge de ces questions. Les directions départementales de l'équipement doivent déterminer leurs priorités : la fonction études y est peu présente.

A Lille, j'ai eu la chance de bénéficier d'un certain nombre de travaux, de la DGHUC et de l'OLAP. Ce qui me désole, c'est que Lille soit dans le régime de l'exception et non pas dans la règle. Nous disposons aujourd'hui de méthodologies au point, des segmentations, des hiérarchies spatiales immobilières et locatives, des projections de logements. Nous disposons donc de tous les outils nécessaires. Il faut à présent franchir un cap. Pour cela, nous devons savoir organiser, à la fois avec les collectivités locales et les services de l'Etat, pour passer d'un outillage statistique du 20^{ème} siècle à un outillage du 21^{ème} siècle en matière d'analyse spatiale. Pour opérer ce passage, il faut organiser le

processus. Mais il faut surtout avoir l'ambition de le faire. Un Ministre a affirmé sa volonté de travailler sur la connaissance des territoires et de s'organiser pour le faire. Il faut à présent passer à l'action.

En ce qui concerne la question des marchés locaux de l'habitat et de leur analyse, le niveau de technicité des outils qui vous ont été présentés ne permettra sans doute pas de multiplier le nombre de centres de ressources et de compétences sur ces sujets. Ce serait une orientation déraisonnable. Ainsi, il faut se demander à qui l'on confie les capacités et la puissance de traitement pour réaliser ce type de travail. Par ailleurs, comment organise-t-on la restitution à l'échelle locale ?

Hormis quelques exceptions, les services de l'Etat ne sont pas du tout outillés pour traduire les enjeux des politiques de l'habitat sur les territoires dont ils ont la charge. Néanmoins, des expériences ont été menées et ont donné des résultats tout à fait satisfaisants. Elles fonctionnent si bien qu'il est possible de décliner des données nationales au plan local.

Cela pose un certain nombre de questions, concernant tout d'abord les producteurs des données. Il n'est pas normal que les fichiers constitués pour suivre les politiques de l'habitat fassent aujourd'hui l'objet d'une politique restrictive d'accès. Il faut mettre un terme à cette pratique. Il est également anormal que des sources de données ne soient pas traitées ou traitables en vue d'une meilleure connaissance des marchés locaux de l'habitat. Il n'est pas non plus normal que certaines sources statistiques ne soient pas systématiquement traitées en infracommunal. EPLS est une bonne chose. Néanmoins, nous pouvons nous demander pourquoi nous ne pouvons pas disposer aujourd'hui d'une géolocalisation du parc HLM. Les collectivités locales disposent de l'outil nécessaire alors qu'une commission de contrôle a pour fonction de suivre le parc HLM. Cette situation est pour le moins étonnante. Autrement dit, il faut mettre à terme à ces pratiques au profit d'une connaissance des marchés de l'habitat, qui permette de géolocaliser, de spatialiser et qui permette de croiser les trois dimensions que sont l'espace, le logement et les ménages.

Monsieur LACHARME

Je souhaiterais tout d'abord dire mon intérêt pour tous ces travaux qui visent à développer la connaissance des marchés du logement. Il s'agit de données pour nous essentielles. Nous nous occupons plus particulièrement des logements des plus défavorisés. Cela étant, nous constatons que nous ne pourrions pas améliorer la situation du logement des plus défavorisés si nous ne sommes pas capables de piloter des politiques de l'habitat cohérentes pour gérer les grands équilibres et répondre quantitativement aux besoins de logement. Aujourd'hui, nous butons sur un problème quantitatif, qui nous alerte. Je suis content de constater qu'il existe des outils. Il faut développer ces outils sur tous les territoires pertinents. Nous avons en effet besoin aujourd'hui d'objectiver le débat sur les politiques de l'habitat. En effet, aujourd'hui, tout projet de construction, et particulièrement dans le domaine du logement social, se heurte à des réticences et à des résistances de la part des populations en place. Les élus locaux ont besoin d'informations. Si nous voulons produire suffisamment de logements et que la politique foncière permette de construire suffisamment de logements sur un territoire, il faut avoir établi le besoin de logements. Pour progresser dans le domaine de la mixité sociale, il faut avoir connaissance des ségrégations spatiales qui existent.

Concernant la connaissance des besoins, Monsieur Jacquot nous a exposé le raisonnement de l'Insee et les projections qu'il réalise concernant la demande potentielle. Néanmoins, il faut prendre en compte les personnes, qui, solvables ou non, ont besoin d'un logement. Il existe un décalage aujourd'hui entre l'offre et les besoins. J'ignore comment on peut évaluer ce décalage. J'ai compris des statistiques présentées qu'un ménage correspond à un logement. Or, aujourd'hui, certains logements comptent plusieurs familles. Des jeunes habitent chez leurs parents alors qu'ils voudraient vivre seuls. Certaines personnes ne sont pas logées. Autrement dit, il existe des besoins considérables. Au fil des années, le décalage entre la production et l'évolution des besoins est allé croissant. Ce décalage est dû soit à l'insuffisance des prévisions soit au fait que nous n'avons pas produit des logements à hauteur des prévisions. En tout état de cause, il faut constater l'existence de ce décalage. Je me demande à combien ce décalage peut être estimé. Est-il de 500 000 logements ou plutôt d'un million de logements à l'échelle de la France ? Où ce décalage se manifeste-t-il le plus ? Je souhaiterais que nous puissions disposer d'éléments qui permettent d'apprécier ce décalage.

Monsieur JACQUOT

Je ne rentrerai pas dans le débat du décalage initial. Ce débat est en effet éminemment normatif. Pour évaluer un décalage au départ, il faut en effet se fonder sur une norme de peuplement. Si nous

constatons qu'un jeune de 25 ans ou de 30 ans habite encore avec ses parents, peut-on dire qu'il s'agit d'une situation normale ou non ? La réponse à cette question comporte une certaine part de subjectivité.

Monsieur LACHARME

Ne serait-il pas possible de poser une telle question lors des recensements ?

Monsieur JACQUOT

Nous disposons d'informations sur ces sujets dans les enquêtes logement et dans les recensements. Nous disposons de données sur le peuplement des logements. Nous avons des éléments pour savoir si la cohabitation est contrainte ou non. Néanmoins, il est difficile de chiffrer une norme de départ pour évaluer l'écart que vous mentionnez. Ce n'est pas notre mission. Ce serait un exercice intéressant mais normatif. Il est possible de s'y livrer à condition de bien définir ce que l'on fait. Je ne pense pas que ce soit notre rôle de le faire. Les bases de données sont disponibles sur la place publique pour ceux qui souhaitent ce livrer à ces interprétations.

Monsieur RAOUL

Lorsque l'on examine la situation du logement des plus défavorisés, il faut prendre en compte, au-delà du parc social, le parc privé, qui présente des conditions souvent bien moins bonnes que celles du parc social. Des travaux ont été réalisés, entre autres sur la base des informations fournies par FILOCOM, pour examiner le rôle social du parc privé.

Par ailleurs, vous avez dit qu'il n'était pas normal que l'accès aux données soit restreint. C'est un problème que les producteurs de statistiques ont bien en tête. Pour maintenir la collecte de l'information, il faut disposer de règles de diffusion de cette information. Par exemple, nous prenons des engagements de confidentialité vis-à-vis des personnes qui répondent aux enquêtes. Par ailleurs, il faut fixer des règles concernant la destination initiale des fichiers en question. Ainsi, quand on remplit une feuille de déclaration d'impôt, on répond à la DGI et pas à une administration qui s'intéresse à la politique du logement. Ainsi, à chaque fois que nous tentons d'utiliser de manière fine et adaptée une source qui existe préalablement pour un autre usage, nous devons mener une double négociation en matière d'usage de la source, à la fois avec la CNIL et avec celui qui détient la source pour nous assurer que les finalités poursuivies sont conformes à celles pour lesquelles la source a été établie.

Dans le cas de FILOCOM, nous avons conclu une convention entre la DAEI (Direction des affaires économiques internationales) et la DGI. Cette convention précise deux ordres de contraintes dans l'utilisation des sources, qui concernent, d'une part, les utilisateurs et, d'autre part, les utilisations. Nous devons donc nous assurer que ces deux catégories de conditions sont respectées. Cela signifie également que nous ne devons pas être plus restrictifs que les règles qui ont été posées initialement. En revanche, lorsque ce fichier a été mis en place sur l'initiative du Ministère de l'équipement, les enjeux n'étaient pas les mêmes. Autrement dit, la convention négociée avec la DGI est très datée aujourd'hui. En effet, les besoins de l'Etat et des collectivités locales en matière de politique de l'habitat n'étaient pas exprimés dans les mêmes termes qu'aujourd'hui. De ce fait, les besoins d'information étaient différents. Ainsi, la convention initialement conclue a sans doute besoin d'évoluer. Cependant, notre devoir et notre intérêt sont de respecter cette convention. Sinon, la DGI cesserait de nous fournir des informations. Néanmoins, il est vrai que cette convention a vocation à évoluer dans son architecture. Il s'agit d'une tâche à laquelle nous devons nous employer. Nous devons adapter la convention aux besoins. Il n'empêche que dès que l'on croise une information sur les logements et une information les individus, les informations obtenues sont certes très riches, mais également très sensibles. Nous avons donc l'obligation de faire très attention à l'utilisation de ces informations.

Concernant le traitement des données, nous ne généraliserons pas sur tout le territoire l'ensemble des compétences de traitement. La notion de pôle de compétence, qu'il soit central ou à un niveau déconcentré, est importante. L'Insee a d'ailleurs beaucoup développé cette notion de pôle de compétences. C'est sans doute une approche à privilégier. Cependant, cette approche laisse entier le problème de la capacité d'appropriation des outils. Cette capacité d'appropriation des outils renvoie à la question des compétences au niveau local. Or force est de constater que ces compétences sont aujourd'hui très inégalement réparties. Concernant, par exemple, les capacités d'études dans les

directions départementales de l'équipement, nous devons, face aux mutations que connaissent ces directions, faire en sorte que cette compétence de mobilisation de l'information soit rendue possible de manière pérenne. Les personnes qui ont acquis ces compétences ne doivent pas être isolées et doivent rester dans ce métier. La solution des pôles de compétences ne résout pas complètement le problème de l'appropriation des résultats. Il faut en effet installer de fortes capacités d'études locales.

Monsieur BARGE

En ce qui concerne EPLS, il se pose un problème technique concernant la localisation. En effet, les adresses recueillies dans l'enquête ne suffisent pas à réaliser la localisation. Elles doivent être traitées pour pouvoir repérer les quartiers en ZUS, etc. Il faut réaliser un travail pour assurer le passage entre l'adresse telle qu'elle est renseignée et ces quartiers. Ce travail pourrait être facilité par le chantier îlotage, dont nous attendons des progrès pour les années à venir.

Nous butons sur un deuxième problème, qui est celui du statut de l'enquête. En effet, le dispositif a fait l'objet d'un protocole d'accord avec l'Union sociale pour l'habitat et la fédération des SEM. Ainsi, nous avons pris l'engagement de respecter une charte de diffusion des informations recueillies auprès des bailleurs. Cette charte tient compte du degré de sensibilité de l'information et lie le niveau de diffusion de l'information à ce degré de sensibilité. Ainsi, la connaissance du nombre de logements localisés ne pose pas de problème particulier. Nous devrions pouvoir répondre dans la mesure où la localisation est bonne. Cependant, des informations particulièrement sensibles comme le taux de vacance ou la mobilité sont régies par des règles de diffusabilité précisées dans ce protocole d'accord.

Monsieur RAOUL

Cela ne nous empêche cependant pas de négocier avec les acteurs locaux pour aller plus loin que ces règles générales. Mais cela ne peut pas être une règle générale de diffusion de l'ensemble des variables.

Madame GRIMA

L'enquête OPS ne permet pas de réaliser le moindre découpage spatial. En effet, elle concerne l'unité urbaine. Néanmoins, localement, les services peuvent utiliser cette enquête au niveau communal à condition d'avoir l'accord des bailleurs.

Monsieur FILIPPI

Il me paraît nécessaire d'exercer un contrôle de la confidentialité des informations diffusées. Mais je crois que, compte tenu de l'expérience cumulée depuis quelques années sur ces questions, les typologies qui existent pour Lyon sont construites pour la France entière. Il faut se demander si l'on peut, dans les deux ans qui viennent, trouver une forme massive de la diffusion de ces données à partir des typologies déjà construites. Autrement dit, il faut trouver un outil de diffusion des données, c'est-à-dire d'un centre de ressources. Il faudra également créer un bon centre de formation, afin que les compétences d'utilisation puissent accompagner cette diffusion.

Par ailleurs, les outils de base qui existent permettent de développer des constats assez précis en divisant le parc social en cinq ou six classes, qui ne posent pas le moindre problème de confidentialité. Nous avons traité les sections cadastrales une à une, ce qui permet d'avoir une très grande finesse d'analyse. Mais ces données ne sont pas diffusées à la section cadastrale car cela est interdit.

En somme, il faut résumer ces constats sociaux à travers des typologies. Ces dernières doivent être comparables afin de permettre de jongler entre les différents concepts dont les services décentralisés et les collectivités territoriales ont besoin.

A priori, les typologies nationales à la section cadastrale sur les quartiers et sur les trois parcs devraient être achevées au cours de l'année 2005. Il faut toutefois souligner que les sections cadastrales peuvent poser un problème dans la mesure où tout le monde ne sait pas les cartographier. Certains endroits sont équipés d'un système de numérisation du cadastre. Mais certains ne le sont pas. Il est donc indispensable de rapprocher les données de FILOCOM et celles de l'Insee pour rendre compatibles le maillage de l'îlot 99, l'Iris 2000 et la section cadastrale. Ainsi, nous pourrions

reconstruire les zonages dont nous avons besoin, et cela dans le respect de la loi de 1951 sur le secret statistique.

VII . Examen du projet d'avis de la formation

Les participants discutent du projet d'avis qui sera soumis à l'assemblée plénière du Cnis.

Le président remercie les participants et lève la séance.

Adoption du compte rendu

Le présent compte rendu sera modifié en fonction des observations que vous voudrez bien faire parvenir au Secrétariat du Cnis **avant le 14 octobre 2005**. Ces modifications seront prises en compte dans le rapport annuel d'activité 2005.

DOCUMENTS PRÉPARATOIRES

- Avis sur les programmes à moyen terme 2004-2008 et sur les programmes statistiques 2005
- Fiches de présentation des enquêtes pour avis d'opportunité

AVIS D'OPPORTUNITÉ

	pages
• Liées à des règlements européens :	
✓ Enquête Innovation CIS4	32
✓ Enquête COI-TIC	34
• Autres :	
✓ Enquête sur les investissements en BTP des collectivités locales	36
✓ Enquête sur le prix des terrains à bâtir.....	38
✓ EAE construction	39

Paris, le 3 juin 2005 - n° 111/D130

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête communautaire sur l'innovation (*Community innovation survey CIS4*)

Programme : 2005

Emetteurs : Insee, Sessi, SES, Scees, DEP - Maîtrise d'œuvre assurée par le Sessi.

L'enquête communautaire sur l'innovation (CIS4) a été examinée par la formation Commerce, services le 11 mai, la formation Transports, tourisme le 19 mai, la formation Monnaie, finance, balance des paiements le 23 mai, la formation Industrie, industries agricoles et alimentaires, énergie le 27 mai et la formation Urbanisme, équipement, logement le 30 mai 2005.

Les objectifs de l'enquête sur l'innovation sont de fournir des informations quantitatives sur la fréquence de l'innovation dans les entreprises (fréquence en nombre d'entreprises et part de chiffres d'affaires résultant de l'innovation) et sur des aspects particuliers du processus d'innovation (part des dépenses d'innovation, sources d'information et formes de collaboration, facteurs freinant l'innovation, degré de réalisation des objectifs liés à l'innovation).

Il s'agit de la quatrième occurrence de cette enquête (enquêtes précédentes réalisées en 1993, 1997, et 2001) conduite de façon harmonisée au niveau européen (enquêtes CIS : « Community Innovation Survey »). Un certain nombre d'indicateurs tirés des enquêtes CIS font partie des tableaux de bord européens de suivi de l'innovation.

L'enquête est coordonnée dans le cadre européen en application du règlement européen (n°1450/2004) relatif aux statistiques d'innovation (décision du Parlement et du Conseil concernant la production et le développement des statistiques communautaires sur l'innovation). De façon plus large, l'initiative européenne en matière de statistiques sur l'innovation traduit la poursuite des objectifs fixés au sommet de Lisbonne (1997) visant à encourager le développement de l'innovation et renforçant en conséquence les objectifs de suivi des politiques d'innovation.

Les principaux thèmes abordés sont, conformément aux objectifs :

- la fréquence de l'innovation par nature d'innovation (produits, procédés) ;
- le degré de l'innovation (produits nouveaux pour le marché ou pour l'entreprise) ;
- les dépenses liées aux activités d'innovation : dépenses de recherche et développement (internes/externes), dépenses d'équipement liées au développement des innovations (hors R&D), autres dépenses liées au développement des innovations ;
- les autres aspects du processus d'innovation
- les innovations d'organisation et de marketing
- la gestion des connaissances (en réponse à une recommandation du Cnis).

L'unité de collecte est l'entreprise. Le champ couvre les entreprises de plus de dix salariés de l'industrie, des industries agricoles et alimentaires, des transports, de la construction, du commerce, des services ainsi que des banques et des assurances.

L'échantillon comprendra environ 25 000 unités. Il sera coordonné avec celui de l'enquête COI-TIC. La collecte devrait démarrer en septembre 2005 et s'achever début 2006.

Il est prévu un questionnaire postal de six pages maximum, avec essentiellement des questions qualitatives. La durée de remplissage ne devrait pas dépasser trente minutes.

Un comité de concertation regroupant des représentants d'entreprise, des organisations professionnelles, des universitaires et des représentants des ministères concernés a été mis en place et a tenu ses deux premières réunions en mars 2005.

Une publication sous forme de « 4 pages » est prévue et sera adressée à chaque unité répondante, à titre de retour d'information. Des publications sectorielles sont également envisagées. Les données nationales seront facilement comparables à celles des autres pays européens.

Les cinq formations concernées ont émis chacune un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

Paris, le 28 juillet 2005 - n° 166/D130

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête Changements organisationnels et informatisation - Technologies de l'information et de la communication (COI-TIC)

Volet TIC

Programme : 2005

Emetteurs : Insee, Sessi, SES, Scees - Maîtrise d'œuvre assurée par l'Insee et le CEE pour la partie entreprise

L'enquête Changements organisationnels et informatisation - Technologies de l'information et de la communication (COI-TIC) a été examinée par la formation « Commerce, services » le 11 mai, la formation « Transports, tourisme » le 19 mai, la formation « Monnaie, finance, balance des paiements » le 23 mai, la formation « Industrie, industries agricoles et alimentaires, énergie » le 27 mai et la formation « Urbanisme, équipement, logement » le 30 mai 2005.

Le dispositif d'enquêtes COI préparé par le Centre d'Etudes de l'Emploi (CEE) a reçu un avis d'opportunité favorable lors de l'interformation « Statistiques d'Entreprises » du 8 octobre 2004 avec pour recommandation de fusionner avec l'enquête européenne sur les TIC.

Le couplage des deux enquêtes COI et TIC a pour objectif d'évaluer les liens entre les changements dans l'organisation des entreprises, l'utilisation des outils informatiques et les technologies de l'information et de la communication (TIC).

La partie TIC de l'enquête correspond à la première application d'un règlement cadre européen du 21 avril 2004 sur les entreprises et la société de l'information. Plus largement, cette enquête répond aux besoins d'information sur les TIC exprimés dans le cadre du programme à moyen terme du Cnis et analysés notamment dans le rapport du groupe de travail du Cnis sur l'observation statistique du développement des TIC et de leur impact sur l'économie.

Les principaux thèmes abordés dans ce volet sont : le développement des nouvelles technologies et l'intensité de leur utilisation au sein de l'entreprise ; leurs types d'utilisation (commerce électronique, partage et échange d'information, plus généralement relations avec le monde externe à l'entreprise) ; leur impact sur l'organisation de l'entreprise.

Cette enquête se situe dans la lignée d'enquêtes thématiques précédentes sur les TIC (1999 et 2002) et devrait être reconduite annuellement pour répondre aux règlements européens successifs.

L'unité de collecte est l'entreprise. Le champ couvre les entreprises de plus de dix salariés de l'industrie, des industries agricoles et alimentaires, de la construction, des transports, du commerce, des services ainsi que des banques et des assurances. L'échantillon comprend environ 17 000 unités. Il sera corrélé négativement avec l'échantillon de l'enquête « Innovation CIS4 » dont la collecte aura lieu à l'automne 2005.

La collecte devrait démarrer au dernier trimestre 2005 et s'achever début 2006.

Il est prévu un questionnaire traité par voie postale de six pages comportant essentiellement des questions qualitatives. Le questionnaire devrait pouvoir être rempli en moins d'une heure.

Un comité de concertation pour le volet entreprises du dispositif COI-TIC s'est réuni d'octobre 2004 à mars 2005 pour mettre au point un projet de questionnaire, lequel sera testé au printemps 2005. Ce groupe d'une trentaine de personnes associe des représentants d'entreprise, des organismes professionnels, des universitaires et des représentants des ministères concernés.

Un retour d'information à l'unité enquêtée est prévu. Les éléments rassemblés permettront en premier lieu de répondre au règlement européen. Des publications d'ensemble puis des publications sectorielles sont également envisagées.

Les cinq formations concernées ont émis chacune un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête.

Paris, le 5 septembre 2005 - n°199/D130

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête sur les investissements en BTP des collectivités locales

Programme : 2005

Emetteur : Ministère de l'équipement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer

Direction des affaires économiques et internationales - SES

Au cours de sa réunion du 30 mai 2005, la formation Urbanisme, équipement, logement a examiné le projet d'enquête cité en référence.

L'objectif de l'enquête est de connaître de façon précoce les projets de dépenses en BTP des collectivités locales en vue d'analyser la conjoncture du secteur, compte tenu du poids important et croissant de la part des collectivités locales dans la commande publique qui s'adresse à ce secteur.

Les utilisateurs potentiels sont d'une part les services du ministère, principalement les services centraux mais aussi services déconcentrés (DRE, cellules statistiques et cellules économiques, DDE), d'autre part, les professionnels du bâtiment et des travaux publics, les banques et investisseurs, la Direction de la prévision, la DGCL, la Direction générale de la comptabilité publique (partenaire).

Les thèmes abordés sont les intentions de dépenses de BTP décrites à partir des budgets primitifs des collectivités locales. Des postes spécifiques dans les domaines tels que la construction et l'installation de réseaux de voirie, d'adduction d'eau, d'assainissement ou d'électrification, sont relevés dans l'enquête chaque année.

Le ministère réalise cette enquête depuis 1979. Il n'existe pas d'autre source pour estimer de façon précoce les intentions de dépenses en BTP des collectivités locales sur ce thème.

Les unités statistiques de l'enquête sont les collectivités locales. Elles sont analysées en strate par type et taille. Les conseils régionaux, conseils généraux communes de plus de 10 000 habitants et Etablissements Publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre (à l'exception des petites communautés de communes) sont enquêtés exhaustivement. Les communes de 10 000 habitants et moins, les syndicats et les petites communautés de communes sont enquêtés par sondage stratifié. Le nombre d'unités enquêtées est au total de 11 000 unités. L'enquête est une enquête d'intérêt général. Le temps moyen de remplissage d'un questionnaire est estimé à 10 minutes.

L'enquête est réalisée une fois par an par routage centralisé et exploitée par les cellules statistiques ou les cellules économiques des Directions régionales de l'équipement. En général, elle est lancée fin mars de chaque année.

Les résultats de l'enquête font l'objet d'une publication nationale sous forme d'un « SES -Informations Rapides ». Certaines cellules statistiques des DRE publient également chaque année les résultats concernant leur région. Des échanges de données sont prévus avec la DGCP entre les données détaillées de l'enquête de l'année n et les comptes administratifs exécutés de l'année n+1 en vue d'examiner les écarts et la pertinence des prévisions.

La formation émet un **avis d'opportunité favorable** pour cette enquête.

Paris, le 5 septembre 2005 - n°200/D130

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête sur le prix des terrains à bâtir

Programme : 2005

Emetteur : Ministère de l'équipement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer

Direction des affaires économiques et internationales - SES

Au cours de sa réunion du 30 mai 2005, la formation Urbanisme, équipement, logement a examiné le projet d'enquête cité en référence.

L'objectif principal est de connaître de façon précise le prix des terrains à bâtir, selon la nature du projet de construction, sa localisation, etc. L'objectif est d'apporter des éléments de réponse aux questions nombreuses dans cette période de tension du marché et évaluer le prix de la maison individuelle « pure » (hors individuel groupé suivi par ailleurs).

Les utilisateurs potentiels sont d'une part les services du ministère, principalement les services centraux mais aussi services déconcentrés (DRE, cellules statistiques et cellules économiques, DDE), d'autre part les professionnels de la construction, les aménageurs et les institutionnels locaux. Les résultats intéressent également les ménages, compte tenu de l'importance du logement dans leur patrimoine

Parmi les principaux thèmes abordés, l'enquête distinguera les terrains pour la construction de maisons individuelles et pour les autres types de construction (collectifs, individuel groupé, locaux). Pour la première catégorie, des informations sur le terrain (mode d'acquisition, superficie, date d'achat, prix) et sur la maison (prix, état d'avancement des travaux) pourraient être demandées. Pour les autres types de construction, le prix et la superficie du terrain ainsi que l'état d'avancement des travaux seraient collectés.

Actuellement, il n'existe pas d'autre source pour estimer le prix des terrains à bâtir et de la maison individuelle « pure » (en secteur diffus).

L'unité enquêtée est le bénéficiaire du permis de construire. L'unité statistique de l'enquête est le terrain à bâtir identifié par le permis de construire dans la base SITADEL. Les terrains en zones denses, au sens de la taille d'unité urbaine, seront enquêtés exhaustivement tandis que ceux en zones rurales seront enquêtés par sondage stratifié. Environ 110 000 unités devraient être enquêtées chaque année. Sans caractère obligatoire, le taux de réponse est estimé entre 40 et 60% selon qu'il y a ou non fourniture d'enveloppe retour T. Le champ de l'enquête couvre les permis de construire des maisons individuelles « pures » et des autres types de construction (collectifs, individuel groupé, locaux) issus de la base SITADEL

L'enquête sera réalisée tous les mois par routage centralisé. Elle sera exploitée par l'Administration Centrale du Ministère de l'équipement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer et par les cellules statistiques des Directions régionales de l'équipement. Le temps moyen de remplissage d'un questionnaire est estimé à 5 minutes environ.

Les résultats de l'enquête feront l'objet d'une publication nationale semestrielle ou annuelle sous forme d'un « Info Rapides » du SES et de données détaillées sur le site Internet du SES.

Actuellement, les cellules statistiques des DRE réalisant l'enquête publient chaque année les résultats de leur région.

La formation émet un **avis d'opportunité favorable** pour cette enquête.

Paris, le 5 septembre 2005 - n°201/D130

AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête annuelle d'entreprise dans le secteur de la construction (EAE-C)

Programme : 2005

Emetteur : Ministère de l'équipement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer

Direction des affaires économiques et internationales - SES

Au cours de sa réunion du 30 mai 2005, la formation Urbanisme, équipement, logement a examiné le projet d'enquête cité en référence.

Cette opération fait partie de l'ensemble des enquêtes annuelles d'entreprises (EAE) réalisées de façon coordonnée par plusieurs services statistiques : Insee pour le commerce et les services, SESSI pour l'industrie, SCEES pour les industries agroalimentaires et SES pour la construction et les transports.

Pour le secteur de la construction, le projet est de rénover cette enquête dans le sens de la simplification et de l'allègement de son questionnaire. Il s'agit de limiter la partie correspondant aux données comptables, d'alléger également les volets sectoriels tout en les rendant plus pertinents. Ces modifications seront conformes aux avis de la formation « urbanisme - équipement - logement » du Cnis. Ce projet sera conduit en concertation étroite avec l'Insee.

L'objectif principal est une importante amélioration de la pertinence des volets spécifiques. Il s'agit entre autres de l'analyse des marchés par catégorie de maître d'ouvrage, type d'ouvrage et région. La demande est forte de la part des utilisateurs institutionnels et des fédérations professionnelles, notamment pour un meilleur traitement de la sous-traitance.

En outre, les progrès réalisés dans les délais de mise à disposition par l'Insee des données du système unifié de statistique d'entreprises (SUSE), font que l'on pourrait dès maintenant faire l'économie du recueil du compte de résultats complet en mettant en œuvre le questionnaire simplifié sur une partie plus large du champ.

Les EAE permettent de répondre au règlement européen sur les statistiques structurelles d'entreprises. Elles répondent également aux besoins d'analyse macro-économique (comptes nationaux en particulier) et à de multiples besoins d'analyses sectorielles.

Le projet d'allègement est conforme aux priorités du moyen-terme 2004-2008 et aux orientations retenues dans le cadre de l'objectif interministériel de simplification des formalités administratives. L'amélioration de la pertinence des volets sectoriels est une demande forte des analystes du secteur et des fédérations professionnelles.

Un certain nombre de thèmes sont communs à l'ensemble de ces enquêtes, (données comptables issues du compte de résultats, données d'emploi, investissement). Une partie importante du questionnaire est consacrée à la répartition du chiffre d'affaire par activité détaillée. Dans ce projet de rénovation, cette partie n'est pas remise en cause, elle ne subira que des aménagements de forme en s'inspirant des pratiques des autres secteurs. Des thèmes spécifiques au secteur de la construction sont également traités. Il s'agit en particulier de l'analyse de l'activité par catégorie de maître d'ouvrage, par type d'ouvrage et région de chantier.

Cette enquête est l'enquête de référence pour les statistiques structurelles d'entreprises. Elle permet également d'alimenter le répertoire Sirène pour le classement sectoriel des unités, et de fournir des informations sur les branches d'activités.

L'unité économique interrogée est l'entreprise. Le champ de l'enquête porte sur les entreprises du secteur de la construction (code APE 45 de la nomenclature NAF), qu'elles relèvent du bâtiment ou des travaux publics. Pour les entreprises de moins de 20 salariés, le plan de sondage est déterminé de façon à assurer une représentativité par secteurs d'activité et classes de taille.

La périodicité est annuelle. Le questionnaire relatif à l'exercice de l'année n est envoyé au début de l'année n+1. L'enquête est réalisée par voie postale.

L'enquête est réalisée par le bureau de la statistique des entreprises de construction, au sein de la sous-direction de l'observation statistique de la construction du Service économique et statistique du ministère de l'équipement.

Le questionnaire comporte actuellement 12 ou 16 pages selon que l'entreprise est d'une taille inférieure ou supérieure à 20 salariés. Il doit être ramené à un nombre d'environ 8 pages. L'objectif est de réduire le temps de réponse pour l'entreprise par rapport à l'enquête actuelle.

Le comité de pilotage est composé de membres du ministère de l'équipement, de la DECAS du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie, de l'Insee et des fédérations professionnelles représentatives des entreprises enquêtées (CAPEB, FFB et FNTP).

Les résultats de l'enquête feront l'objet d'une publication nationale annuelle sous forme d'un « Info Rapides » du SES et de données détaillées sur le site Internet du SES.

La formation émet un **avis d'opportunité favorable** pour cette enquête.

TABLE DES SIGLES

AFTPR	Agence foncière et technique de la région parisienne
CSTB	Centre scientifique et technique du bâtiment
DCASPL	Direction du commerce, de l'artisanat, des services et des professions libérales, Ministère des petites et moyennes entreprises, commerce, artisanat, professions libérales et consommation
DGUHC	Direction générale de l'urbanisme, de l'habitat et de la construction, Ministère de l'équipement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer
DREES	Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques, Ministère des solidarités, de la santé et de la famille
IAAT	Institut atlantique d'aménagement des territoires
OLAP	Observatoire des loyers de l'agglomération parisienne
SES	Service économique et statistique, Ministère de l'équipement, des transports, de l'aménagement du territoire, du tourisme et de la mer
SFIC	Syndicat français de l'industrie cimentière